

EXTENS  
NON

RAPPORT ANNUEL

SIDOMRA 2022

C  
T  
I  
S  
N  
S  
G  
M



**Directeur de la publication :**

Joel GUIN

Camille JULLIEN

**Rédacteur en chef :**

Camille JULLIEN

**Rédaction :**

Camille JULLIEN

Sophie MASANTE

Muriel MILESI

**Conception, réalisation :**

Sophie MASANTE

**Crédits photos :**

Sophie MASANTE, Eric PETITJEAN, Gilles GIORDANI.

**Infographie :**

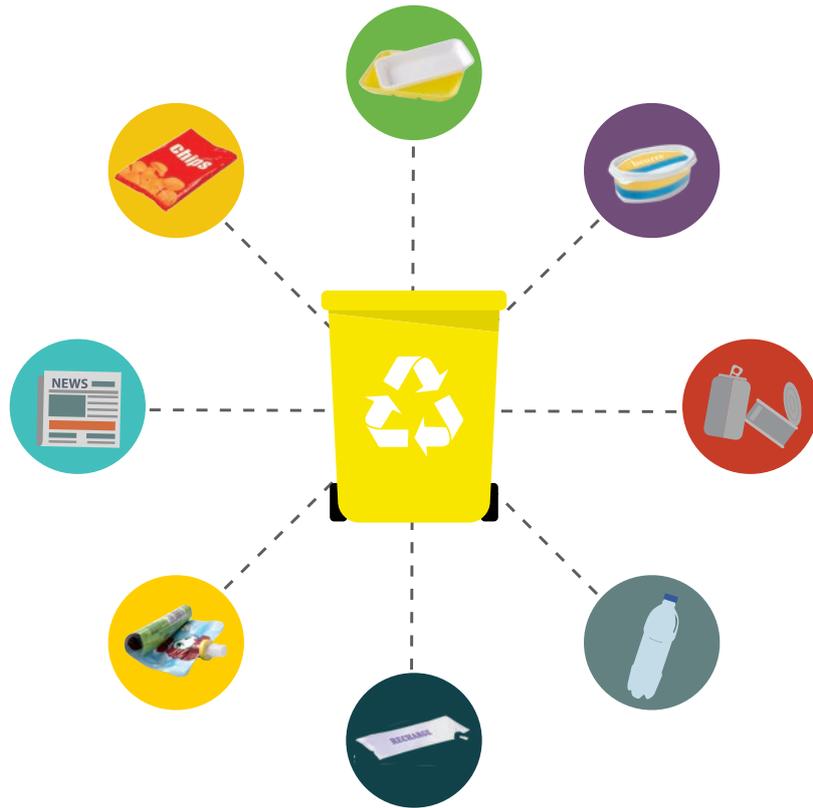
Stéphane JUNGERS, FREEPIK.

**Impression :**

Espace DUPONT Atelier numérique - le Pontet

**RAPPORT ANNUEL**  
**sur le service public de prévention**  
**et de gestion des déchets**  
**ménagers et assimilés**

**Année 2022**



## Cadre juridique du RSPPGD

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité des déchets qui leur a été transférée par ses communes membres.

Dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en rajoutant le terme «prévention et gestion».

Le décret du 30 décembre 2015 en précise les modalités en entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les indicateurs présentés dans le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets, sont d'ordre technique et financier. L'article L. 2224-17-1 du CGCT précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport est également présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il est ensuite transmis aux communautés de communes et d'agglomération membres pour présentation en Conseil Communautaire et mis à disposition du public dans les locaux administratifs du Syndicat sur le site Internet «[www.sidomra.com](http://www.sidomra.com)».

## Remerciements

A tous ceux qui contribuent à la réduction en amont des déchets, aux administrés qui participent à la bonne marche du dispositif de collecte sélective et à la maîtrise des coûts en respectant les consignes de tri, aux foyers qui pratiquent le compostage individuel sur le territoire syndical,

Aux Présidents des Communautés, Vice-présidents, Délégués, Maires, élus, ambassadeurs du tri et personnels des Collectivités Locales qui relaient, sur le terrain l'action du SIDOMRA.

A nos partenaires : L'ADEME, LE CONSEIL REGIONAL, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CITEO, LA LIGUE CONTRE LE CANCER, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VAUCLUSE, KNET PARTAGE...

Le présent document, réalisé en interne, est issu de l'analyse détaillée de l'activité et des résultats du SIDOMRA.

## Avertissement

D'éventuelles erreurs peuvent affecter ce document. Il est demandé au lecteur, qui les relèverait, d'en informer l'administration du SIDOMRA.



# SOMMAIRE

EDITORIAL DU PRÉSIDENT .....	8
LE SIDOMRA - STATUTS ET COMPÉTENCES.....	9
LE COMITE SYNDICAL 2020 - 2026 .....	10
LE TERRITOIRE, LES OUTILS INDUSTRIELS .....	12
LA POPULATION, L'ORGANIGRAMME DU SIDOMRA.....	13
ÉVÈNEMENT 2022 - CONFÉRENCE DE PRESSE DU 15/11 - ADAPTATION DU CENTRE DE TRI .....	14
LA COMMUNICATION DU SIDOMRA SUR LES EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI .....	16
LA COMMUNICATION DES COMMUNAUTÉS ADHÉRENTES .....	17
PASSAGE À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI.....	18
SANS OUBLIER TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS QUE L'ON TRIE DÉJÀ.....	19
APRÈS LE GESTE DE TRI À LA MAISON ?.....	20
LE CENTRE DE TRI NOVALIE.....	21
LE PÔLE DE VALORISATION ÉNERGIE / MATIÈRE NOVALIE .....	22
TOUS LES DANGERS DU PROTOXYDE D'AZOTE .....	23
LA SENSIBILISATION EN 2022 .....	24
LA COMMUNICATION EN 2022 .....	25
LES ACTIONS DE PARTENARIATS EN 2022 - LE WORLD CLEAN UP DAY (WCUD) .....	26
ÉTAT DE LA MISE À DISPOSITION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS.....	28
LES AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ.....	29
LA COLLECTE DU VERRE .....	30
BILAN 2022 DU DISPOSITIF CLIIINK .....	31
L'ASSOCIATION KNET PARTAGE .....	32
LA DÉCHÈTERIE DE VEDENE .....	33
BILAN GLOBAL DES TONNAGES DU SIDOMRA.....	34
RATIOS ET RÉPARTITION .....	35
LES COÛTS BRUT DE TRAITEMENT.....	36
LES RECETTES ET LES SOUTIENS À LA VALORISATION.....	37
BILAN ANNUEL HORS PARTICIPATIONS ET SYNTHÈSE COÛTS NETS .....	38
LES PARTICIPATIONS DES EPCI ADHÉRENTS.....	39
SYNTHÈSE RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES COÛTS SINOÉ.....	40
CORRESPONDANCES DU DÉCRET 2015-1827 DU 30/12/2015 .....	42
LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	42
LES INDICATEURS FINANCIERS .....	43



# EDITORIAL



L'année 2022 du SIDOMRA restera l'année du passage à l'extension des consignes de tri (ECT) pour le centre de traitement de Vedène. **Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, tous les emballages (en métal, en carton ou en plastique) se trient !** Ils peuvent ainsi être déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire dédiés à la collecte sélective. Cette simplification du geste de tri devrait permettre d'augmenter de 3,5 kg la collecte sélective par habitant (source éco-organisme).

Le tri sélectif du SIDOMRA s'est élevé à 7 524 tonnes en 2022. Par rapport à l'année précédente, le tonnage a augmenté de + 2,95 %, il s'agit de la septième année consécutive avec une évolution positive. Je tiens une nouvelle fois à saluer le travail réalisé depuis plusieurs années par les élus, personnels des EPCI et communes membres et l'ensemble de nos partenaires (associations et éco-organisme CITEO). La conférence de presse organisée le 15 novembre 2022 sur le site de Vedène pour le lancement de l'ECT a été une réussite grâce à la mobilisation de tous les acteurs.

Au cours de l'année 2022, Le SIDOMRA a continué à travailler avec l'association Vacluso-Rhodanienne de réflexion sur les déchets. Le futur centre de tri serait implanté sur les terrains du Syndicat. Le portage juridique a été déterminé, il s'agira d'une Société Publique Locale (SPL). Les réunions avec les élus et les techniciens ont notamment permis d'avancer sur les documents administratifs (Statuts, Pacte d'actionnaires) nécessaires à la création de cette nouvelle entité. Ce projet industriel d'ampleur permettrait au Département de Vaucluse et ses territoires limitrophes de disposer de son propre outil dans le domaine du recyclage.

Au niveau du recyclage du verre, les 5 419 tonnes ont été atteintes (+3,11% entre l'année 2021 et l'année 2022), la sensibilisation autour de cet enjeu, l'organisation du festival d'Avignon, la forte fréquentation touristique de façon générale et le dispositif CLINK système de récompense et d'incitation au tri ont permis d'obtenir ce résultat.

Sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), les quatre fours d'incinération ont régulièrement dû faire l'objet d'arrêts techniques en raison d'explosions de bouteilles de gaz de protoxyde d'azote. Pour garantir la sécurité des personnels et permettre d'assurer la continuité du service public de traitement et de valorisation des déchets, il est important d'encadrer la gestion de ces déchets dangereux.

Le traitement des ordures ménagères s'est élevé en 2022 à 72 793 tonnes contre 74 366 l'année précédente et a donc diminué de façon nettement plus importante (- 2,11 %) que sur la précédente période de référence (entre l'année 2021 et 2020 : -0,11%). La hausse programmée de la TGAP sur les prochains exercices va à nouveau impacter le coût à la tonne du traitement des ordures ménagères, c'est pourquoi il est plus que jamais primordial de continuer à travailler sur la collecte sélective, la collecte du verre et le tri à la source avec les biodéchets.

Sur la question des biodéchets qui s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE), le SIDOMRA a commencé à financer des aires de compostage partagé dans les communes membres de son territoire. D'ici 3 ans, ce sont 42 aires qui pourront être installées.

En parallèle, le syndicat s'est positionné avec d'autres collectivités du Département pour être le coordonnateur du groupement de commandes pour réaliser l'acquisition de composteurs individuels (12 260 unités sur 3 ans pour les adhérents du syndicat). L'objectif est d'équiper au meilleur coût nos administrés en réduisant les coûts d'achat dans le contexte inflationniste actuel.

Vous savez que je suis très attaché à ce syndicat qui se doit de rendre le meilleur service au meilleur coût aux 3 intercommunalités adhérentes, aux 16 communes historiques et aux 217.701 habitants du territoire.

Bonne lecture !

Le Président,  
Joël GUIN

# LE SIDOMRA - STATUTS ET COMPÉTENCES

## Les statuts

Les syndicats de Communes sont la forme la plus ancienne et la plus pratiquée de regroupement intercommunal. Le SIDOMRA, Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères de la Région d'Avignon a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 23 avril 1966. Avec le regroupement des communes en communautés de communes ou d'Agglomération, il devient Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon par arrêté préfectoral du 16 septembre 1999.

## La compétence «déchets»

Les opérations de **collecte et traitement des déchets** des ménages relèvent de la **compétence obligatoire** des Collectivités. C'est un service public.

Les communautés d'agglomération et de communes mettent à la disposition des administrés des bacs pour les ordures ménagères, des sacs de tri ou des bacs de tri pour la collecte sélective, et gèrent également le déploiement des conteneurs aériens ou enterrés sur le domaine public. Les communautés **détiennent la compétence collecte**. Elles **ont la charge de collecter les déchets** (ordures ménagères ou emballages triés par les administrés) et de les apporter sur le Pôle de valorisation des déchets.

Le SIDOMRA **détient la compétence traitement** des déchets ménagers et assimilés, il a pour objet :



Le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets ménagers et assimilés, collectés par les collectivités membres ou par lui-même, le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets ménagers et assimilés, collectés par des collectivités non-membres.

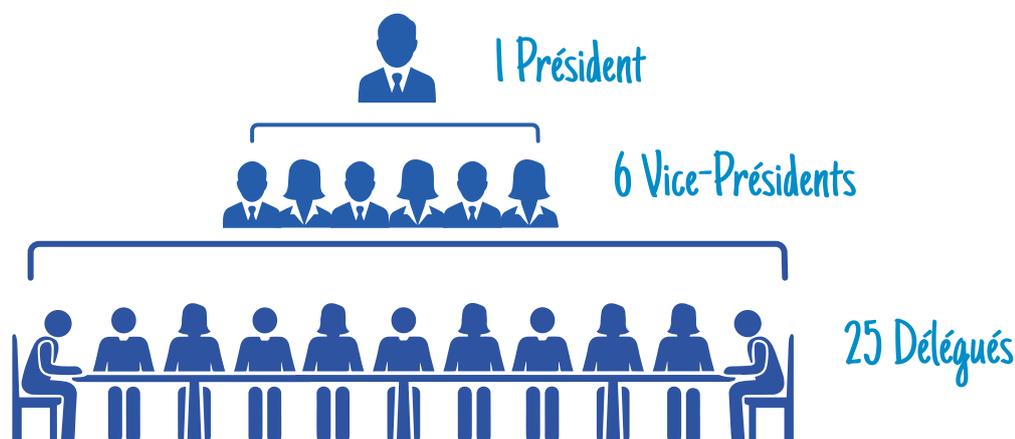


Le transport et le traitement par recyclage ou valorisation du verre.

Le syndicat a délégué la construction et la gestion du pôle de valorisation énergie/matière de Vedène à la Société SUEZ afin que cette dernière **traite et valorise les déchets de ses communautés membres**. Les ordures ménagères sont dirigées vers l'usine de valorisation énergétique et les emballages ménagers vers le centre de tri de la collecte sélective afin qu'ils puissent être triés par matériaux puis envoyés vers des repreneurs pour être recyclés.

# LE COMITE SYNDICAL 2020 - 2026

Le Syndicat est administré par un Comité, représentant les Communautés d'agglomération et la Communauté de Communes adhérentes au SIDOMRA. Les 32 délégués composant le Comité syndical sont des élus issus des communes et désignés par leurs conseils communautaires. Le Bureau Syndical est l'organe exécutif, il est composé d'un Président et de 6 Vice-Présidents élus au sein du Comité Syndical.



Les membres du Comité Syndical et le Bureau ont été élus par délibération du 7 septembre 2020. Le Comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 30 délégués suppléants.

## Les représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon



Mr Joel GUIN  
*Président du SIDOMRA*  
Maire de Vedène



Mme Dominique ANCEY  
*Vice-Présidente du SIDOMRA*  
Jonquerettes



Mr Jacques DEMANSE  
*Vice-Président du SIDOMRA*  
Maire de Sauveterre



Mme Laurence LEFEVRE  
*Vice-Présidente du SIDOMRA*  
Avignon



Mr Guy MOUREAU  
*Vice-Président du SIDOMRA*  
Maire d'Entraigues



Mr Philippe ARMENGOL  
Délégué titulaire  
Maire de Velleron



Mr Jean Firmin BARDISA  
Délégué titulaire  
Le Pontet



Mr Yvan BOURELLY  
Délégué titulaire  
Maire de Saze



Mr Jean Louis COSTA  
Délégué titulaire  
Le Pontet



Mr Julien DE BENITO  
Délégué titulaire  
Avignon



Mr Benoit DUFAY  
Délégué titulaire  
Caumont sur Durance



Mr Lionel FISCHER  
Délégué titulaire  
Saint Saturnin



Mme Chantal GOTTRA  
Déléguée titulaire  
Vedène



Mme Dominique LIBES  
Déléguée titulaire  
Caumont sur Durance



Mr Fabrice MARTINEZ  
TOCABENS  
Délégué titulaire  
Avignon



Mr Régis PHALY  
Délégué titulaire  
Entraigues



Mme Isabelle PORTEFAIX  
Déléguée titulaire  
Avignon



Mr Grégoire SOUQUE  
Délégué titulaire  
Maire de Morières les Avignon

**DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS**

AVIGNON : M. BELHADJ, M. DESHAYES, M. SIMELIERE, MME TEXTORIS,  
CAUMONT : MME JOUMOND  
ENTRAIGUES : MME CRISTOFARO  
JONQUERETTES : MME VERNHES  
SAUVETERRE : MME ARNAU

LE PONTET : MME BOMPIUS, M. SUISE

MORIERES : M. CAMPERGUE  
ROQUEMAURE : M. INDERBITZIN  
SAINT SATURNIN : M. CACCELLI  
VEDENE : M. DOUCENDE, M. HERVE  
VELLERON : MME CAVALINI

## Les représentants de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat



Mme Emmanuelle ROCA  
*Vice-Présidente du SIDOMRA*  
Sorgues



Mr Jean BERARD  
Délégué titulaire  
Maire de Bédarrides



Mr Fulgencio BERNAL  
Délégué titulaire  
Pernes les Fontaines



Mr Aurélien CARLES  
Délégué titulaire  
Althen des Paluds



Mme Magali DE FUENTES  
Déléguée titulaire  
Bédarrides



Mr Cyrille GAILLARD  
Délégué titulaire  
Sorgues



Mme Chantal GONNET OLIVI  
Déléguée titulaire  
Monteux



Mr Mario HARELLE  
Délégué titulaire  
Monteux



Mr Marc MOSSE  
Délégué titulaire  
Althen des Paluds



Mme Aurélie VERNHES  
Déléguée titulaire  
Pernes les Fontaines

**DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS**

ALTHEN DES PALUDS : M. TERRISSE, MME VERGIER  
BEDARRIDES : M. RUSCELLI, M. TARTEVET  
MONTEUX : MME MILLET, M. MUS  
PERNES LES FONTAINES : M. PASCAL, M. VIAU  
SORGUES : M. LAPORTE, M. DESFOUR

## Les représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse



Mr Etienne KLEIN  
*Vice-Président du SIDOMRA*  
Maire de Chateauneuf de Gadagne



Mr Lionel GOMEZ  
Délégué titulaire  
Le Thor



Mme Angélique RIVOIRE  
Déléguée titulaire  
Saumane

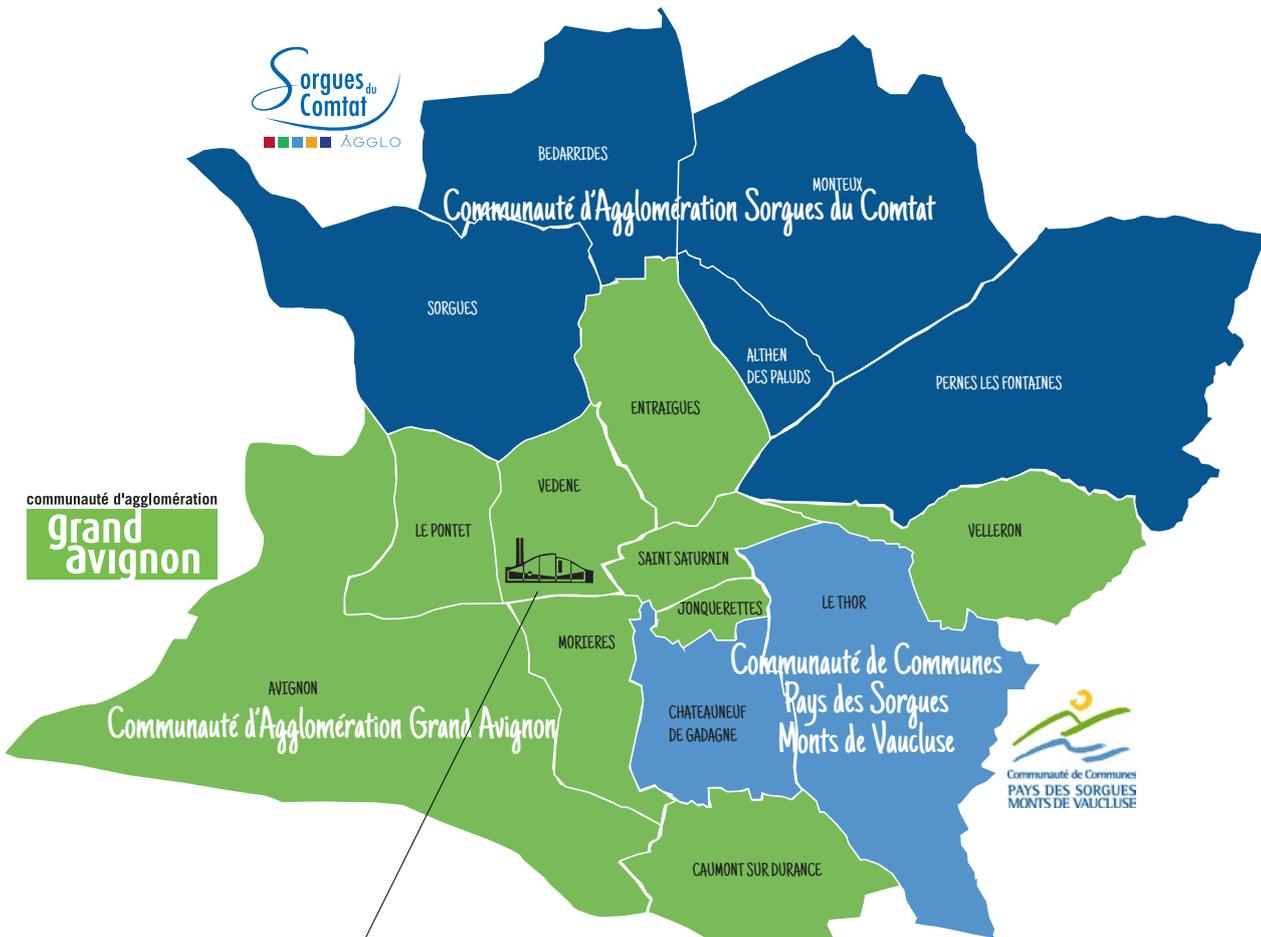


Mr Philippe ROUX  
Délégué titulaire  
Isle sur la Sorgue

**DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS**

CHATEAUNEUF DE GADAGNE : M. AIMADIEU, FONTAINE DE VAUCLUSE : M. GAILLARD, ISLE SUR LA SORGUE : MME PLANEILLE, LE THOR : M. RAOUX.

# LE TERRITOIRE, LES OUTILS INDUSTRIELS



**Le Pôle de Valorisation NOVALIE**  
Effectif : 100 Personnes



**L'USINE DE VALORISATION**  
Énergétique  
et Thermique



**LE CENTRE DE TRI**  
de la collecte sélective



**LA DÉCHÈTERIE**

COLLECTIVITES	population
<b>GRAND AVIGNON</b>	<b>153 925</b>
Avignon	92 277
Le Pontet	17 146
Vedène	11 780
Entraignes sur la sorgue	8 729
Morières les Avignon	8 978
Saint Saturnin	5 109
Caumont sur Durance	5 197
Velleron	3 101
Jonquerettes	1 608
<b>CA LES SORGUES DU COMTAT</b>	<b>51 261</b>
Montoux	13 206
Pernes les Fontaines	10 578
Althen des Paluds	2 869
Sorgues	19 176
Bédarrides	5 432
<b>CC PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE</b>	<b>12 513</b>
Le Thor	9 063
Châteauneuf de Gadagne	3 452
<b>TOTAL POPULATION SIDOMRA</b>	<b>217 701</b>

# LA POPULATION DU SIDOMRA

A ce jour, le SIDOMRA, est constitué de 16 communes regroupées dans deux Communautés d'Agglomération et une Communauté de communes, représentant 217 701 habitants (recensement INSEE).

Depuis 2017, les communes de Bédarrides et Sorgues ont quitté la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO) et ont rejoint la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat.

## LA POPULATION DES COMMUNAUTÉS MEMBRES

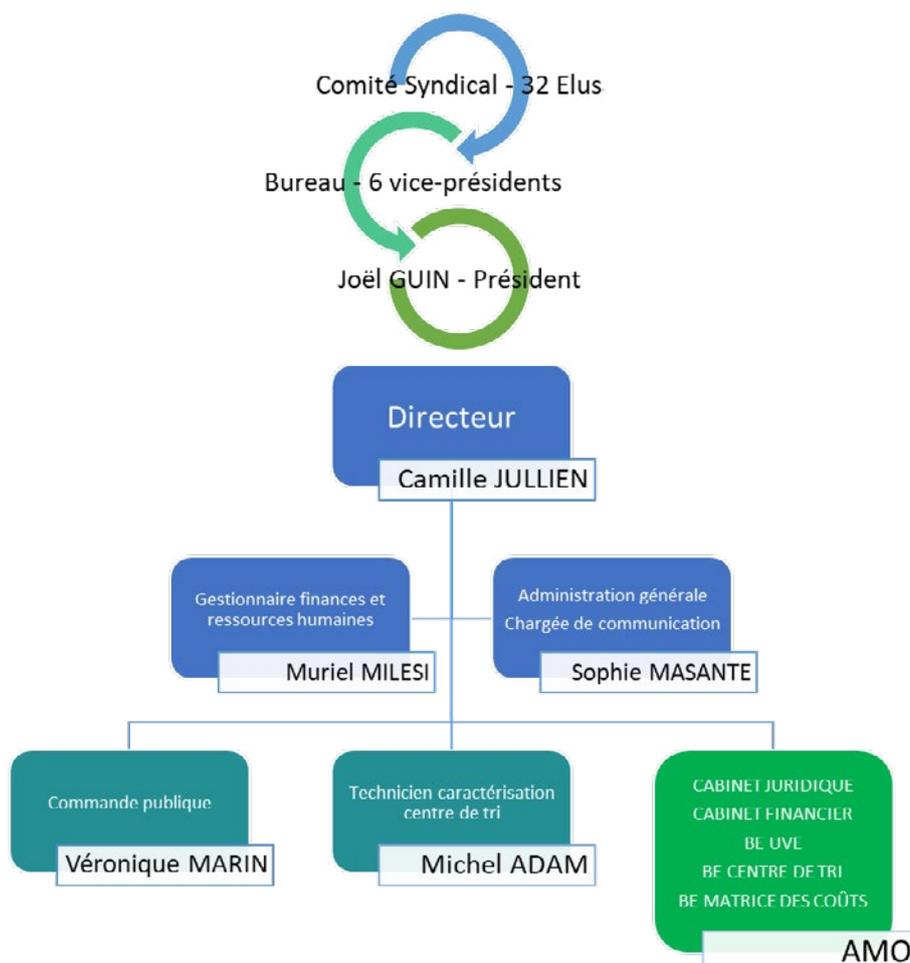
- **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon** : 153 925 habitants concernés.
- **Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat** : 51 261 habitants.
- **Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse** : 12 515 habitants concernés.

# L'ORGANIGRAMME DU SIDOMRA

Les bureaux du Syndicat sont installés à Vedène depuis 2005, au cœur de son activité, mais le SIDOMRA conserve son siège historique à l'Hôtel de Ville d'Avignon (depuis 1966).

L'administration syndicale fonctionne avec 3 agents territoriaux titulaires à temps plein, dont un directeur, une chargée de communication et une gestionnaire Finances et Ressources humaines.

Le personnel est renforcé par 2 agents mis à disposition de manière limitée, dont un agent pour les marchés publics et un agent pour effectuer des caractérisations sur la collecte sélective du centre de tri.



# ÉVÈNEMENT 2022

## CONFÉRENCE DE PRESSE DU 15/11 SUR LE SITE DE VEDÈNE



De gauche à droite : M. PYREK Suez RV, M. GAILLARD Vice-Président Sorgues du Comtat, Mme LEUTHY-MOLINA CITEO, M. GUIN Président du SIDOMRA, M. DEMANSE Vice-Président du Grand Avignon, Mme LEFEVRE Vice-Présidente du SIDOMRA, M. GONZALVEZ Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

### EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI Adaptation du centre de tri de Vedène.

Extraits du discours de Monsieur Joël GUIN, Président du SIDOMRA.

(...) Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, tous les emballages se trient sur les collectivités membres du SIDOMRA ! Pour rendre le centre de tri de Vedène éligible à l'extension des consignes de tri, Le SIDOMRA a travaillé avec son Délégué SUEZ. Le comité syndical a délibéré en décembre 2021 pour que les travaux d'adaptation soient réalisés en 2022. Concrètement, cette solution consiste à traiter sur l'installation industrielle actuelle la partie fibreuse et d'autres matériaux (Acier, Aluminium) et à produire un «Mix plastiques» qui sera repris par l'éco – organisme CITEO (...)



M. DEMANSE, Vice-Président CA Grand Avignon

(...) La solution d'adaptation retenue a présenté plusieurs intérêts pour le SIDOMRA :

- Respecter les échéances réglementaires de fin 2022,
- Respecter le planning prévisionnel défini avec le délégué SUEZ,
- Limiter l'engagement financier nécessaire au passage à l'extension des consignes de tri. Les travaux d'adaptation ont coûté 731 157 € HT au SIDOMRA. Cette solution technique s'est avérée être économiquement plus avantageuse que le précédent projet de modernisation du centre de tri dont les travaux s'élevaient à près de 2.620.000 € HT,
- Augmenter les soutiens à la tonne triée et valorisée par l'éco-organisme CITEO,
- Laisser prospérer le projet d'un tout nouveau centre de tri départemental de 40 000 tonnes qui serait construit sur les terrains limitrophes des installations actuelles du SIDOMRA.



M. GAILLARD, Vice-Président CA Sorgues du Comtat

(...) Le changement de comportement des administrés vis-à-vis du tri des emballages se vérifie dans les chiffres et je tiens à saluer le travail réalisé depuis plusieurs années par les élus, personnels des EPCI et communes membres, le personnel du SIDOMRA et l'ensemble de nos partenaires (Le Délégué SUEZ et l'éco-organisme CITEO qui nous a bien accompagnés tout le long du processus).



M. GONZALVEZ, Président  
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

(...) Ce centre de tri a la particularité d'être un remarquable outil d'insertion et de réinsertion. Il a permis à de nombreuses personnes depuis son ouverture en 2005 d'intégrer ou de réintégrer le circuit professionnel. C'est pourquoi, je tiens également à remercier tous les collaborateurs du centre de tri et notamment les équipes de SUEZ REBOND qui exercent chaque jour des missions délicates pour permettre le bon fonctionnement de l'équipement. La simplification du geste de tri

constitue un réel atout pour notre bassin de vie de 218 000 habitants pour encore faire accroître les tonnages de collecte sélective. La réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage demeurent des enjeux majeurs pour l'avenir de notre territoire !

En orange, Mme Najat EL KASMI, responsable d'exploitation de l'entreprise d'insertion de Vedène et une partie de l'équipe de trieurs.



## GRAND AVIGNON Voyage au cœur du centre de tri des déchets après l'extension des consignes de tri



Le tri des déchets recyclables se fait manuellement  
- Photo : Thierry Allard

Depuis le 1er novembre, tous les emballages se trient sur le périmètre du SIDOMRA, qui comprend notamment le Grand Avignon et ses sept communes gardoises et les communautés de communes des Sorgues du Comtat et du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Des travaux ont été nécessaires pour adapter le centre de tri de Vedène (Vaucluse). Visite.

Que se passe-t-il une fois que nos poubelles sont collectées ? Pour le contenu des sacs de tri, qui accueillent désormais tous les emballages en plastique, en carton ou encore en métal, tout se passe au centre de tri qui jouxte l'unité de valorisation énergétique de Vedène. Ces déchets recyclables sont triés manuellement pour séparer le papier, le plastique et le métal. Pour permettre de mettre en place cette extension des consignes de tri, il a fallu former le personnel, mais aussi investir.



*"Avec cette réalisation, le SIDOMRA, confirme sa volonté de s'inscrire dans la croissance verte, l'économie circulaire."*  
Joël GUIN



# LA COMMUNICATION DU SIDOMRA SUR LES E.C.T

## Radios Locales

Le Syndicat, a fait réaliser un Spot radio de 30 secondes – 89 mots, qui a été diffusé une soixantaine de fois durant 15 jours sur les ondes de 6 radios locales.

« Bonne nouvelle ! dès le 1<sup>er</sup> novembre tous les emballages vont dans les colonnes et bacs de tri ! C'est simple, trions tous nos emballages en métal, en carton léger ou en plastique comme les sachets, les films, les barquettes et les bouteilles dans les colonnes ou les bacs jaunes ... Désormais plus de doutes sur les territoires du Grand Avignon, des Sorgues du Comtat et du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse tous les emballages ménagers et papiers se trient. Plus d'infos auprès de votre communauté ou sur sidomra.com »



## Presse Quotidienne Régionale (PQR)



**Depuis le 1<sup>er</sup> novembre Tous les emballages se trient !**

**Le geste de tri simplifié tous les emballages se trient sur les collectivités membres du SIDOMRA**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre tous les emballages vont dans les colonnes et bacs de tri ! C'est simple, trions tous nos emballages en métal, en carton léger ou en plastique comme les sachets, les films, les barquettes et les bouteilles dans les colonnes ou les bacs jaunes ... Désormais plus de doutes sur les territoires du Grand Avignon, des Sorgues du Comtat et du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse tous les emballages ménagers se trient.

**Vous triez déjà :**

- Les cartons légers et les briques alimentaires
- Les bouteilles et les flacons en plastique
- Les emballages et les aérosols métalliques

**C'est quoi un emballage ?**  
Un emballage permet de contenir un produit, le conserver, le protéger, faciliter son transport et sa mise en rayon.

**Chez vous, tous les emballages se trient**

**Des consignes valables quelque soit votre mode de collecte**

Plus d'infos auprès de votre communauté ou sur [www.sidomra.com](http://www.sidomra.com)

**grand avignon** **Sorgues, Comtat** **PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE**

**SIDOMRA** **CITEO**

# LA COMMUNICATION DES COMMUNAUTÉS ADHÉRENTES

## Un message commun

Les trois communautés communiquent avec le même message "Tous les emballages se trient !"

Nouveau, dès le 1er novembre

### TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastiques



**Les nouveaux emballages à trier**

- Toutes les bouteilles
- Toutes les barquettes
- Tous les flacons et bidons
- Tous les pots et têtes
- Tous les films
- Tous les sacs et sachets

Communauté de Communes PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE CITEO

**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

**EMBALLAGES : A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE, JE LES METS TOUS DANS MON SAC JAUNE !**



**Maintenant c'est simple, tous les emballages se trient !**

Communauté de Communes PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE

**A TRIER** + **NOUVEAU**

- TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON
- Emballages en plastique
- Tous les autres emballages en plastique
- Emballages en carton
- Emballages en métal

NOUVEAU DES LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE

### TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

**CES EMBALLAGES SE TRIENT TOUJOURS :**

- PAPIERS
- PLASTIQUES
- CARTONS
- MÉTAUX

POINT D'APPORT VOLONTAIRE ORIENTÉ SACS JAUNE

NOUVEAU CES EMBALLAGES AUSSI !

Grand avignon CITEO

DÈS LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE C'EST PLUS SIMPLE

### TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

NOUVEAU CES EMBALLAGES AUSSI !

Grand avignon CITEO

Sorgues Comtat Agglo

Maintenant, tous les papiers et tous les emballages se trient !

En vrac, non imbriqués et bien vidés

**TRIONS +**

Allez hop, maintenant tous au tri !

CITEO www.triercestdonner.fr Plus d'infos : sorgues-du-comtat.com

Sorgues Comtat Agglo

Maintenant, tous les papiers et tous les emballages se trient !

En vrac, non imbriqués et bien vidés

**TRIONS +**

- Journaux, magazines, prospectus, papiers bureau
- Emballages en papier, petits cartons et briques alimentaires
- Emballages en plastique
- Emballages en métal
- NOUVEAU

CITEO www.triercestdonner.fr Plus d'infos : sorgues-du-comtat.com

Maintenant vous pouvez trier les yeux fermés !

**TRIONS +**

Si c'est un emballage Alors il se trie !

CITEO Sorgues Comtat Agglo

Maintenant je suis zen !

Tous les emballages et tous les papiers se trient !

**TRIONS +**

CITEO Sorgues Comtat Agglo

# PASSAGE À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Désormais, tous les emballages ménagers en plastique se trient



## C'est quoi un emballage ?

Un emballage sert à conserver et à protéger un produit, alimentaire ou non, à le transporter et à informer le consommateur.

## Attention !

Sont exclus de la collecte sélective tous les autres objets en plastique comme les jouets, les cintres, les objets en métal comme les casseroles, ou encore les textiles, les piles... Ces déchets doivent être déposés en déchetterie, ou dans des points de collecte spécifiques.



Tous les sacs, sachets, tubes, blisters, films plastiques ainsi que toutes les barquettes, boîtes, gourdes jetables, tubes de dentifrices suremballages souples et pots de yaourt sont recyclables

Des consignes valables quelque soit votre mode de collecte



sac de tri



bac de tri



conteneur de tri enterré



conteneur de tri aérien

# Tous les emballages se trient !

## Les bons réflexes :

1/ C'est un emballage ou un papier ? le mettre dans le conteneur de tri.

2/ Même sale, un emballage se trie. Ne pas rincer les emballages mais bien les vider.

3/ Déposer les emballages en vrac sans les imbriquer, dans les sacs, bacs ou conteneurs à votre disposition.

## Inutile de laver

Ne gaspillons pas notre ressource en eau, les emballages seront nettoyés lors du procédé de recyclage pour enlever les résidus. Pensez à bien vider vos emballages pour ne pas souiller le contenu de votre sac ou bac jaune.

## Aplatir les cartons

Pour gagner de la place dans votre bac jaune, écraser et compacter les petits emballages en carton et les briques alimentaires, mais ne pas les imbriquer...

# SANS OUBLIER TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS QUE L'ON TRIE DÉJÀ

Les boîtes, bidons, aérosols et barquettes en métal



Les briques alimentaires



Les cartonnettes, cartons légers, les enveloppes, journaux/revues/magazines



Les bouteilles et flacons en plastique



## Rappel



Les gros cartons d'emballage, de type «emballages d'appareils électroménagers» doivent être déposés en déchèterie.



# APRÈS LE GESTE DE TRI À LA MAISON ?

Le geste de tri est la 1<sup>ère</sup> étape de la filière de recyclage, puis vient la séparation des matières valorisables. C'est le rôle du centre de tri de Vedène. Les emballages et papiers passent par une succession d'étapes de tri mécaniques et manuels puis sont mis en balles pour faciliter le transport vers les recycleurs. Chaque matière rejoint ensuite sa filière de valorisation et de recyclage. L'objectif avec la simplification du geste de tri est de trier plus, pour recycler plus. Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements naturels. Le recyclage permet de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des matières premières, à leur transport et à la fabrication des produits finis. Le recyclage favorise d'importantes économies d'énergie.

## Les déchets recyclables

## Que deviennent-ils

## Les ressources économisées



Emballages en plastique



Pétrole



Briques alimentaires  
Cartons légers



Bois



Emballages en aluminium



Bauxite



Emballages en acier



Minerai de fer



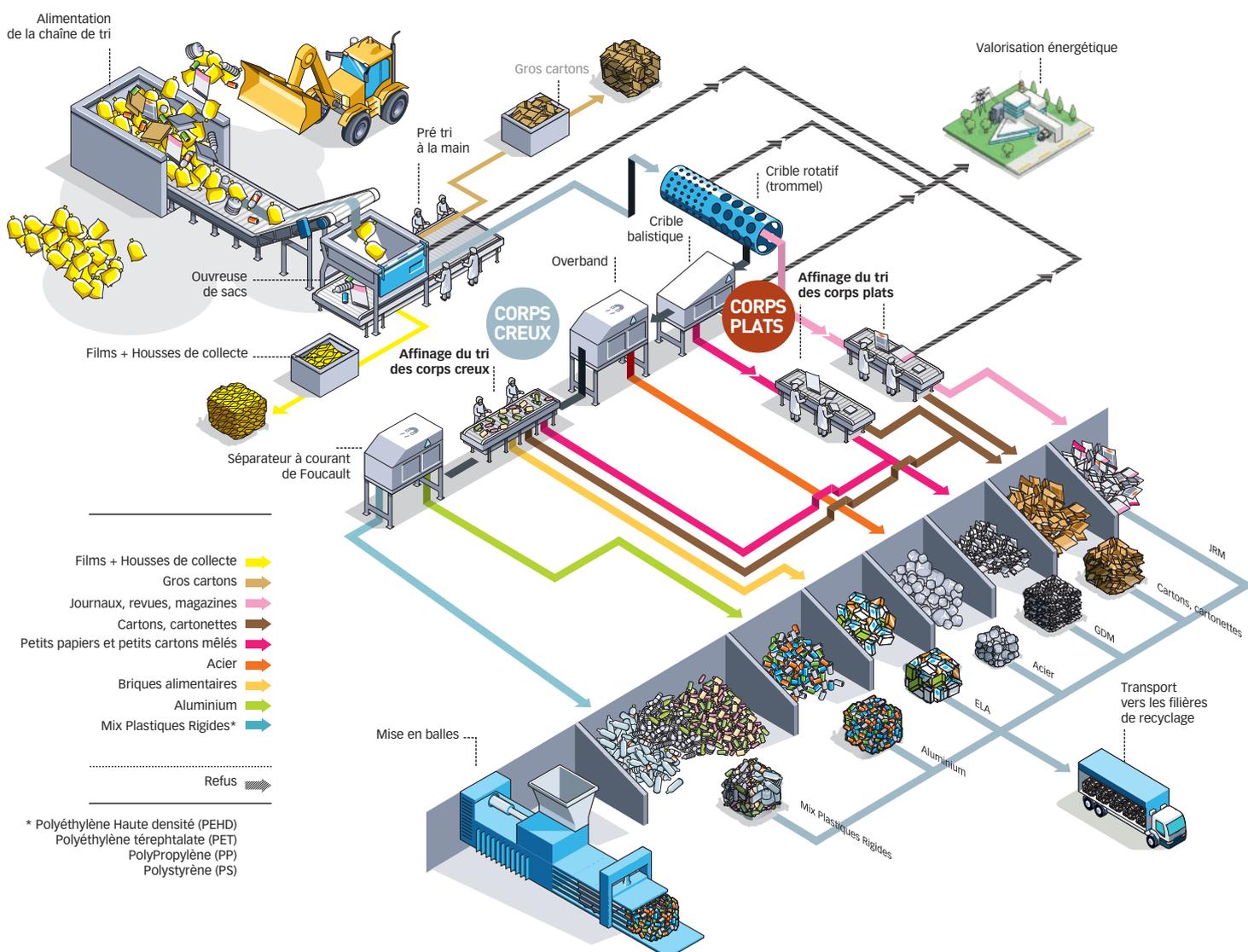
# LE CENTRE DE TRI DE NOVALIE

Afin de se conformer à la réglementation pour le passage en Extension de Consignes de Tri (ECT), le SIDOMRA a travaillé avec son délégataire SUEZ pour adapter le centre de tri de Vedène afin de répondre aux besoins de ses adhérents.

## Le tri des déchets, une opportunité pour l'insertion

Depuis 2009, le centre de tri de Novalie accueille « Rebond Insertion » une structure dont la vocation est l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi. Formés au métier du tri mais également accompagnés sur un volet social par les équipes de « Rebond Insertion », les salariés en insertion opèrent un tri manuel qui vient compléter les étapes de tri mécanique. Ils réalisent également un contrôle sur les flux sortants du centre de tri. Un rôle clé pour proposer aux filières de recyclage ou de valorisation, une matière de qualité dans le respect de leurs prescriptions techniques. Sur le centre de tri, 30 postes sont ouverts à l'insertion. De 2009 à 2021, 515 personnes ont ainsi bénéficié du dispositif d'insertion. Pour 64 % d'entre elles, l'expérience a débouché sur un emploi durable (CDI, CDD et Intérim de plus de 6 mois), un emploi de transition (CDD et intérim de moins de 6 mois) ou une formation qualifiante.

Capacité de traitement du centre de tri adapté : 10 500 tonnes/an.



# LE PÔLE DE VALORISATION ENERGIE/MATIÈRE NOVALIE

Mis en service en 1995, le pôle NOVALIE regroupe :



■ Une déchetterie



■ Un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables



■ Une unité de valorisation énergétique thermique et électrique pour :

- Les déchets ménagers et assimilés non recyclables
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Les boues non compostables ou non épandables



■ Un centre de traitement et de valorisation des mâchefers, sous-produits solides de l'incinération



## CAPACITÉS DE TRAITEMENT ANNUELLES

### ■ Déchetterie

**11 000 tonnes**

de déchets issus des apports des particuliers, des artisans et des commerçants

### ■ Centre de tri

**23 000 tonnes**

de déchets ménagers recyclables

### ■ Unité de valorisation énergétique

**225 400 tonnes**

de déchets ménagers et assimilés non dangereux et non recyclables,

**dont 17 400 tonnes**

de déchets dits spécifiques :

- des déchets d'activités de soins à risques infectieux à hauteur de 11 000 tonnes par an
- des boues non compostables ou non épandables provenant de stations d'épuration

### ■ Centre de traitement et de valorisation des mâchefers (CTVM)

**87 500 tonnes**

de mâchefers résultant d'unités de valorisation énergétique de déchets non dangereux

# TOUS LES DANGERS DU PROTOXYDE D'AZOTE



Bouteilles collectées en 3 jours dans les mâchefers d'incinération



Ecrit par Alice Durand le 21 avril 2022



Bouteilles facilement identifiables : bleues, d'une longueur variant entre 30 et 50 cm.

## Comment le protoxyde d'azote met la pression sur l'incinérateur de déchets de Vedène

**La multiplication des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote pose de plus en plus de problème au sein de l'Usine de valorisation énergétique (UVE) de Vedène. Ce gaz, aussi connu pour ses propriétés hilarantes, ne semble pas faire rire les responsables du site dont les fours d'incinération sont régulièrement mis à l'arrêt, perturbant ainsi le bon fonctionnement du traitement des déchets du territoire.**

Depuis la fin de l'année 2020, les fours d'incinération de l'Usine de valorisation énergétique\* (UVE) de Vedène doivent régulièrement faire l'objet d'arrêts en raison d'explosions de bouteilles de gaz de protoxyde d'azote.

Ce gaz, aussi connu sous les noms de 'gaz hilarant' ou 'proto', est un gaz d'usage courant utilisé dans la restauration (dans des cartouches pour siphon à chantilly notamment), les aérosols d'air sec ou les bonbonnes utilisées en médecine et dans l'industrie.

Détourné de son usage initial, il est parfois inhalé par des consommateurs qui recherchent un effet euphorisant et des 'distorsions sensorielles', ce qui présente des risques sanitaires avérés des risques immédiats comme l'asphyxie, la perte de connaissance, la désorientation comme l'explique [la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives](#).

### **Vente interdite aux mineurs**

« En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés ou à fortes doses, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir », précisent les services de la préfecture de Vaucluse dans un communiqué commun avec le [Sidomra](#) (le Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon et [le groupe Suez](#) en charge de la gestion de l'UVE pour le compte du Syndicat dans le cadre de l'éco-pôle Novalie. Pour ces raisons, la vente de ces produits est interdite aux mineurs depuis 2021.

### **Des arrêts répétés aux conséquences lourdes**

Au-delà d'un risque sanitaire, la pression du gaz de protoxyde d'azote dans les bouteilles, dix fois plus importante que celles des bouteilles de gaz habituelles, génère des explosions violentes et aux dégâts lourds lorsqu'elles se retrouvent dans les fours à haute température de l'usine de valorisation énergétique vauclusienne.

Depuis début 2021, les fours de l'unité de Vedène ont connu 11 arrêts consécutifs suite à des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote. (...)

# LA SENSIBILISATION EN 2022

Outre ses missions de traitement et valorisation des déchets, le SIDOMRA mène des actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants de ses communautés membres.



SORGUES



VEDENE



AVIGNON



TRIONS pour RECYCLER  
www.sidomra.com



AVIGNON



ENTRAIGUES

# LA COMMUNICATION EN 2022

2004



De gauche à droite : J.GRANIER, Vice-Président, M.J ROIG, Présidente, Y.DUPONT, 1er vice-président du SIDOMRA (année 2004)

2017



2022



A l'occasion de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri sur le territoire du syndicat, **Sidonie**, mascote réalisée en 2004 par le personnel du SIDOMRA pour son stand situé sur la foire d'Avignon, a bénéficié d'un relouking par une infographiste.



Motion design, petit film animé sur les extensions de consignes de tri sur le site internet du sidomra

Yoyo, le journal des Parents et des enfants

Le Dauphiné des enfants

Le Vaucluse Matin / La Provence

# LES ACTIONS DE PARTENARIAT EN 2022

## LE WORLD CLEAN UP DAY

Le SIDOMRA, partenaire de FNE84, met à la disposition des collectivités, établissements scolaires, associations, entreprises, ou encore de particuliers qui lui en font la demande, des gants de protection et des sacs pour les ordures ménagères et le tri sélectif, nécessaires à l'organisation des ramassages des déchets dans la nature.

### Connaissez-vous le World Cleanup Day (Journée mondiale du nettoyage de notre planète) ?

C'est un mouvement mondial de citoyens qui unissent leurs forces pour une action positive et festive de ramassage des déchets pour lutter contre les déchets sauvages.

Né en Estonie, en 2007, il constitue aujourd'hui la plus grande mobilisation citoyenne et environnementale au monde. Elle concerne plus de 191 pays autour d'un objectif à la fois simple et ambitieux : nettoyer la planète. Il s'agit de mobiliser et sensibiliser les citoyens sur leurs modes de consommation, sur le tri et le traitement des déchets, afin d'amener à une prise de conscience de l'impact de nos comportements sur notre environnement.

Chaque année, tous les citoyens sont invités à se réunir une journée pour organiser ou participer à une opération de ramassage de déchets sauvages. Cette année le WCD aura lieu le samedi 17 septembre 2022.



Le SIDOMRA s'engage à accueillir dans son centre de tri et valoriser les canettes en aluminium issues de la collecte sélective sur la voie et les espaces publics et à attribuer à l'association Knet Partage une subvention correspondant au poids de ces canettes recyclées.

Cette Association caritative à but Humanitaire, Social et Environnemental, a pour vocation d'aider les enfants vulnérables, malades et handicapés, en France et à l'étranger en collectant des fonds (contact : laurent@knetpartage.fr).

Depuis 2010, le SIDOMRA s'est associé à Knet Partage pour la promotion des gestes éco-citoyens, la valorisation des canettes en aluminium, dans les lieux publics et lors de manifestations dans les espaces publics.

Pour aider KNET PARTAGE, des bénévoles tels que du personnel de Vinci Autoroute, du Magasin Leroy Merlin au Pontet, des Professeurs des écoles primaires ainsi que des Associations du Vaucluse (Les colibris du Thor, Les Sorgues Vertes, Les Chevaliers de l'onde, etc...) effectuent la collecte des Points d'Apport Volontaire mis en place ponctuellement ou le ramassage des canettes en aluminium jetées dans la nature et transportent les matériaux pour être triés sur le centre de valorisation matière du SIDOMRA à VEDENE.

## TOUS ENGAGÉS POUR UN TERRITOIRE SANS DÉCHETS !



SIDOMRA



### 227 structures participantes dans le Vaucluse en 2022 !

Grâce à l'investissement des nombreuses associations, collectivités, entreprises, etc. le World Cleanup Day a de nouveau rencontré une forte mobilisation dans le Vaucluse. Ces structures ont organisé des opérations de nettoyage et/ou ont participé en apportant du matériel, de l'aide logistique, etc.



Répartition des opérations de nettoyage sur le département

**139** opérations de ramassage

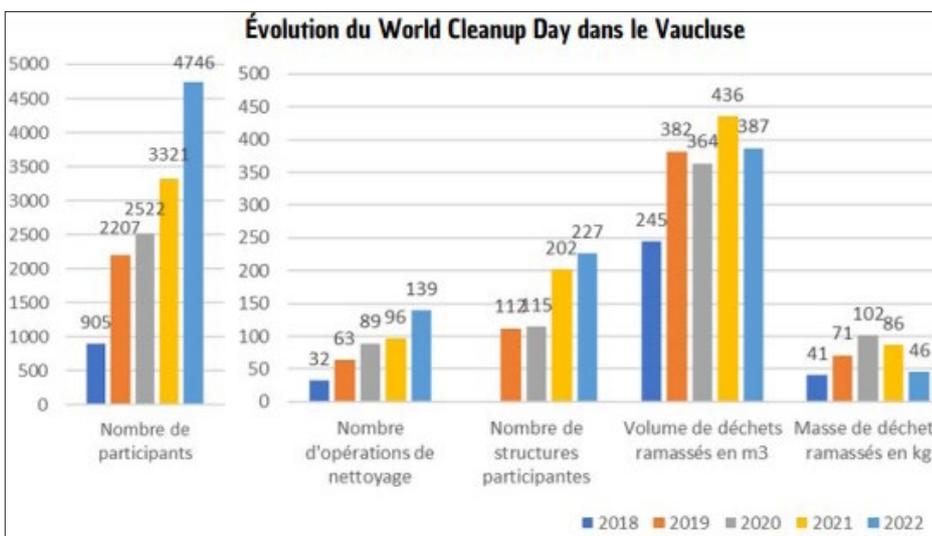
**4746** participants

**46** tonnes de déchets ramassés

**387** m<sup>3</sup> de déchets ramassés



De nombreuses collectivités, des écoles, des associations, des particuliers et des commerçants organisent sur le territoire du SIDOMRA, des opérations de nettoyage et s'inscrivent sur le [www.worldcleanupday.fr](http://www.worldcleanupday.fr) pour organiser ou participer à une opération de ramassage de déchets sauvages. Les déchets ramassés sont collectés par les Communautés d'Agglomération ou Communautés de Communes, puis traités et valorisés via des filières organisées.



Des partenariats ont été mis en place afin de valoriser certains types de déchets :

**WORLD CLEANUP DAY 2022**  
 17 SEP  
 JOURNÉE MONDIALE DU NETTOYAGE DE LA PLANÈTE  
 17 septembre 2022  
 #WCD  
[www.worldcleanupday.fr](http://www.worldcleanupday.fr)



La somme équivalente au poids des canettes récoltées est reversée à l'association **Knet Partage** qui vient en aide aux enfants vulnérables en France et à l'étranger. Le SIDOMRA est par exemple un des points de collecte dans le Vaucluse.

# ETAT DE LA MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Conséquence économique de la crise sanitaire mondiale, l'industrie française a fait face en 2022 à des difficultés d'approvisionnement et à une pénurie de certaines matières premières. La Société QUADRIA, titulaire de marché de fourniture de composteurs individuels du SIDOMRA n'a pas été épargnée. La pénurie a provoqué une augmentation du prix des composteurs mais surtout des annulations de livraison. De ce fait, **aucune mise à disposition n'a pu être effectuée en 2022**. Entre 2004 et décembre 2021, **15 867 foyers ont été équipés**.

## CHIFFRES 2021

	Population totale recensement au 01/01/2021	Nombre de logements insee 2017	% habitat individuel	Nombre de logements en individuel	Nombre de composteurs	Taux d'équipement	Taux d'équipement global
Avignon / Montfavet	93 434	53 650	28%	15 022	4 670	31%	
Caumont sur Durance	4 998	2 306	82%	1 891	487	26%	
Jonquerettes	1 565	659	94%	619	181	29%	
Le Pontet	17 414	7 873	59%	4 645	1 370	29%	
Morières les Avignon	8 690	3 864	77%	2 975	933	31%	
Saint Saturnin lès Avignon	4 968	2 318	80%	1 854	527	28%	
Vedène	11 496	4 923	77%	3 791	1 189	31%	
Velleron	3 021	1 463	87%	1 273	525	41%	
Entraigues	8 656	4 012	70%	2 808	818	29%	
<b>Sous-total Grand Avignon</b>	<b>154 242</b>	<b>81 068</b>	<b>43%</b>	<b>34 879</b>	<b>10 700</b>	<b>31%</b>	<b>31%</b>
Chateauneuf de Gadagne	3 402	1 566	86%	1 347	457	34%	
Le Thor	9 174	4 120	80%	3 296	651	20%	
<b>Sous-total CCPSMV</b>	<b>12 576</b>	<b>5 686</b>	<b>82%</b>	<b>4 643</b>	<b>1 108</b>	<b>24%</b>	<b>24%</b>
Althen des Paluds	2 906	1 297	78%	1 012	308	30%	
Monteux	13 094	5 850	72%	4 212	872	21%	
Bédarrides	5 319	2 430	74%	1 798	482	27%	
Sorgues	19 035	8 771	59%	5 175	1 169	23%	
Pernes	10 259	4 974	81%	4 029	1 054	26%	
<b>Sous-total CCSC</b>	<b>50 613</b>	<b>23 322</b>	<b>70%</b>	<b>16 226</b>	<b>3 885</b>	<b>24%</b>	<b>24%</b>
<b>Sous Total SIDOMRA</b>					<b>15 693</b>		
<b>Sous Total CCPSMV</b>					<b>174</b>		
<b>TOTAL SIDOMRA + CCPSMV</b>	<b>217 431</b>	<b>110 076</b>	<b>51%</b>	<b>55 748</b>	<b>15 867</b>	<b>28%</b>	<b>28%</b>
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	janv-21	mars-21	juin-21	oct-21		TOTAL 2021	
	124	217	301	174		816	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	/	/	juin-20	sept-20	/	TOTAL 2020	
	/	/	163	169	/	332	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	mars-19	/	juin-19	oct-19	nov-19	TOTAL 2019	
	248	/	272	177	85	782	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	avr-18	/	juin-18	oct-18	nov-18	TOTAL 2018	
	157	/	141	120	86	504	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	mars-17	mai-17	juin-17	sept-17	nov-17	TOTAL 2017	
	170	144	64	109	99	586	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	févr-16	avr-16	juin-16	oct-16	nov-16	TOTAL 2016	
	133	103	56	166	58	516	
<b>TOTAL SIDOMRA</b>	<b>2004/2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Composteurs/An	6456	1006	1132	806	779	650	636
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
	692	516	586	504	782	332	816
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>TOTAL</b>				
	0	0	15 693				
<b>CCPSMV</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2011</b>	<b>2019</b>	<b>2021</b>	<b>TOTAL</b>	
Chateauneuf de gadagne	9	18	29	1	2	59	
le thor	31	41	32	6	5	115	
TOTAL CCPSMV	40	59	61	7	7	174	

# LES AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 prévoit « le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets (...), pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. Dans le cadre de la transposition de la directive cadre européenne sur les déchets de 2018, l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets est avancé au 31 décembre 2023 (LOI AGECE n°2020-105 du 10 février 2020).

La généralisation progressive du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble du territoire constitue un enjeu principal du nouveau mandat pour être au rendez-vous des objectifs nationaux. Elle constitue à la fois un défi technique et économique pour mettre en oeuvre les solutions de tri à la source les plus adaptées en fonction de la spécificité des territoires (typologie d'habitat, densité de population, part de biodéchets valorisables dans les OMR, disponibilité d'équipements de valorisation organique, débouchés pour les composts, ...) et une priorité d'action auprès des habitants citoyens pour assurer leur adhésion.

Le nouveau Plan Régional de prévention des déchets a fixé des objectifs très forts en matière de récupération de la partie fermentescible des OM à 40 kg par an, par habitant. Après caractérisation des ordures ménagères, il est estimé que sur 360 kg/an/habitant environ 1/3, soit environ 120 kg de fermentescibles sont présents dans les poubelles.

Plusieurs politiques publiques vont devoir être développées sur nos territoires pour capter et traiter cette Ffom. C'est dans cette optique que par délibération du 9 décembre 2020, le Comité syndical autorisait le Président à lancer une consultation pour la fabrication, la livraison et le montage de composteurs collectifs en bois, afin d'équiper les 16 communes adhérentes d'au minimum une aire de compostage partagé.

Par délibération du 10 décembre 2021, le SIDOMRA approuvait l'offre présentée par l'association d'insertion "LE VILLAGE" situé à CAVAILLON – 84 – et leur attribuait le marché de fabrication, livraison et montage de 42 aires de composteurs collectifs sur 3 ans (2022-2023-2024).

En raison de la crise sanitaire mondiale, cette association a également fait face en 2022 à des difficultés d'approvisionnement et à une pénurie de certaines matières premières. Malgré tout, deux aires de composteurs collectifs ont été livrées à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, pour une installation sur la ville d'Avignon.



Afin de faciliter la communication sur ces aires, le SIDOMRA a mis à la disposition des collectivités membres, des visuels pour la signalétique des aires de compostage partagé.

# LA COLLECTE DU VERRE

## Le transport et le traitement du verre

**Il a été collecté 5 419 tonnes de verre en 2022.** Le verre collecté par la Société MINERIS a été recyclé par le Verrier OI Manufacturing à Vergèze en redevenant des bouteilles usinées par la Société PERRIER.

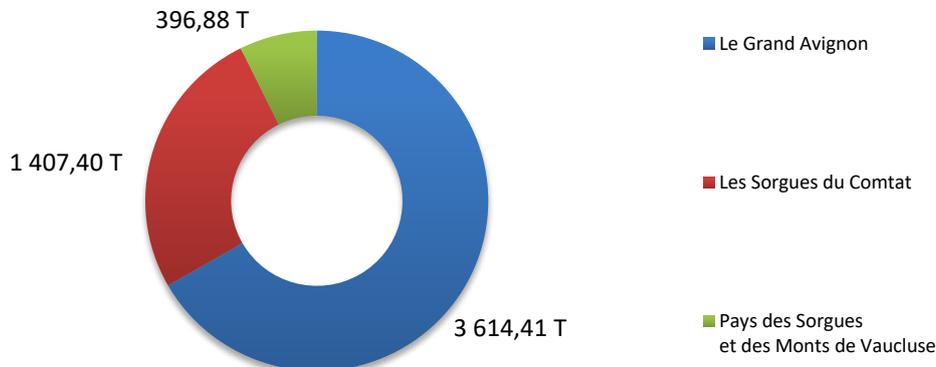
Le SIDOMRA participe à la recherche contre le cancer en reversant à la Ligue contre le Cancer 3,05 €uros, pour chaque tonne de verre collectée.

Cette année **une subvention de 16 528 €** a été versée à La Ligue contre le cancer.

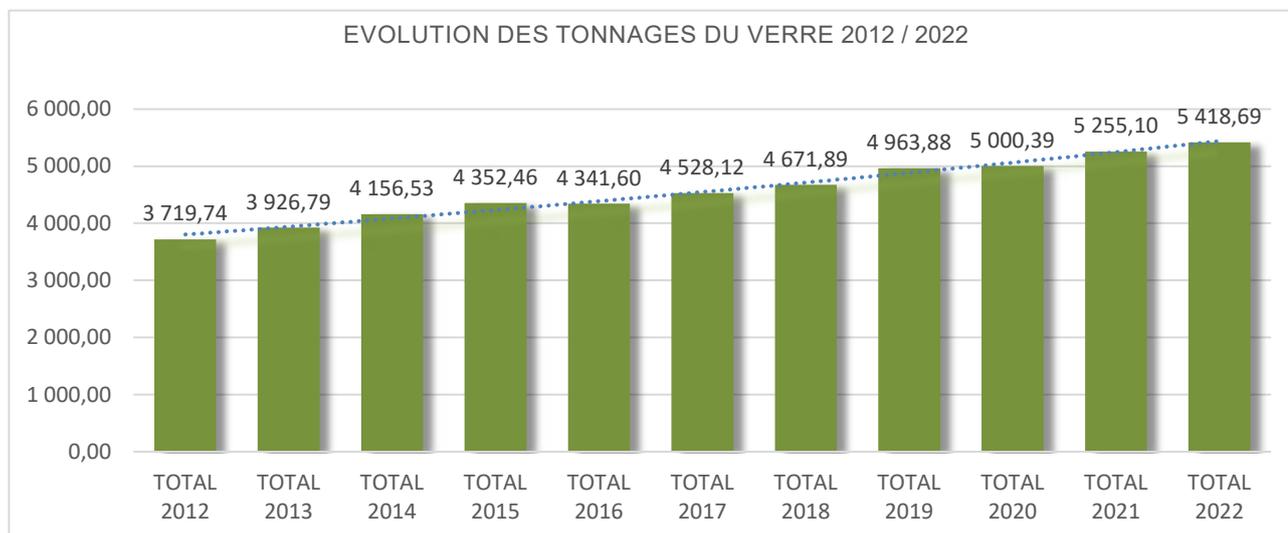
## Les tonnages de verre par communauté :

Communauté	Nbre de colonnes	Nbre d'hab. par colonne	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% de variation
CA Grand Avignon	507	304	3 432,06	3 614,41	5,31 %
CA Sorgues du Comtat	148	346	1 426,18	1 407,40	-1,32 %
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	42	298	396,86	396,88	0,01 %
<b>TOTAL</b>	<b>697</b>	<b>312</b>	<b>5 255,10</b>	<b>5 418,69</b>	<b>3,11%</b>

## Collecte du verre sur les Communautés



EVOLUTION DES TONNAGES DU VERRE 2012 / 2022



# BILAN 2022

## cliink



### Le tri récompensé !

Cliiink® récompense le geste de tri par des bons d'achat chez vos commerçants. Grâce à l'application mobile (ou la carte Cliiink®), chaque fois que vous déposez du verre dans un conteneur de tri connecté, vous gagnez des points !

### Comment ça marche ?



1 Je télécharge l'application Cliiink® et je m'inscris.



2 Je me connecte à un conteneur en Bluetooth.



3 Chaque dépôt = 1 point.  
Les points sont crédités d'ici 24 à 48H.

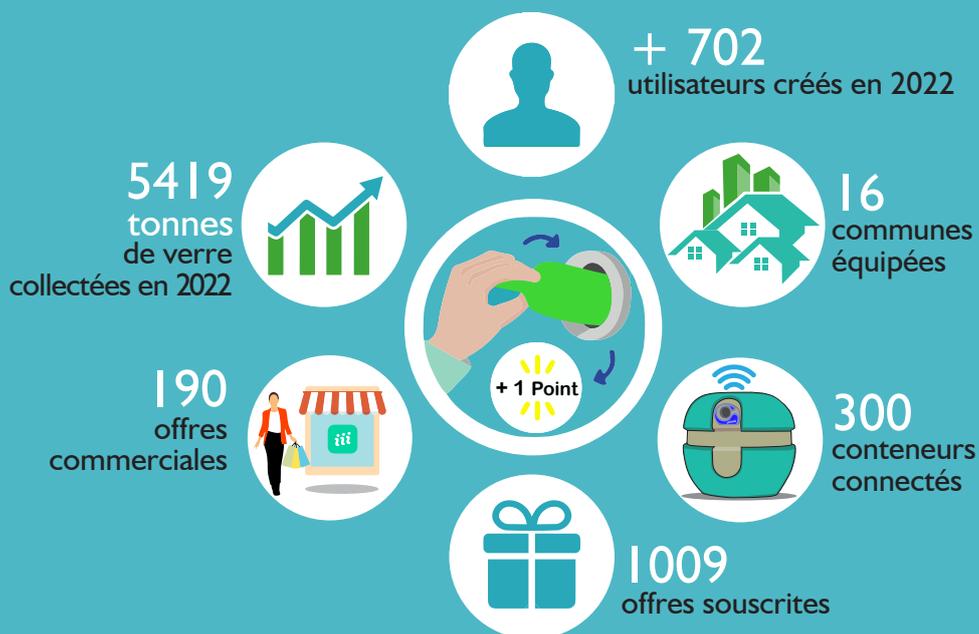


4 Je convertis mes points en bons d'achat sur l'appli.

Téléchargez l'application Cliiink® !



www.cliiink.com



# L'ASSOCIATION KNET PARTAGE

## Collecte des canettes en aluminium dans les espaces publics



**K Net Partage**  
recycleur du coeur

K Net Partage est une association caritative à but Humanitaire, Social et Environnemental qui a pour vocation d'aider les enfants vulnérables en France et à l'étranger en collectant des fonds pour aider les enfants malades et handicapés. K Net Partage, ce sont des parents déficients visuels, qui gèrent bénévolement l'association entourés d'amis valides, qui ont créé un geste simple ou plutôt une « philosophie ».

L'association souhaite mettre en lumière l'humain et les valeurs telles que le don de soi, la solidarité, l'échange et surtout le partage.

Son nom : la lettre « K » nous sommes tous différents associé au mot « Net » pour préciser l'action en lien avec la protection de l'environnement, le recyclage et enfin le mot « Partage ».

Les activités de l'association couvrent philanthropie, social, sanitaire, éducatif, culture, qualité de la vie, l'environnement, et la solidarité. K Net Partage est un projet participatif en perpétuel mouvement qui invite toute personne, organisation ou entreprise à créer volontairement un geste écologique et solidaire.

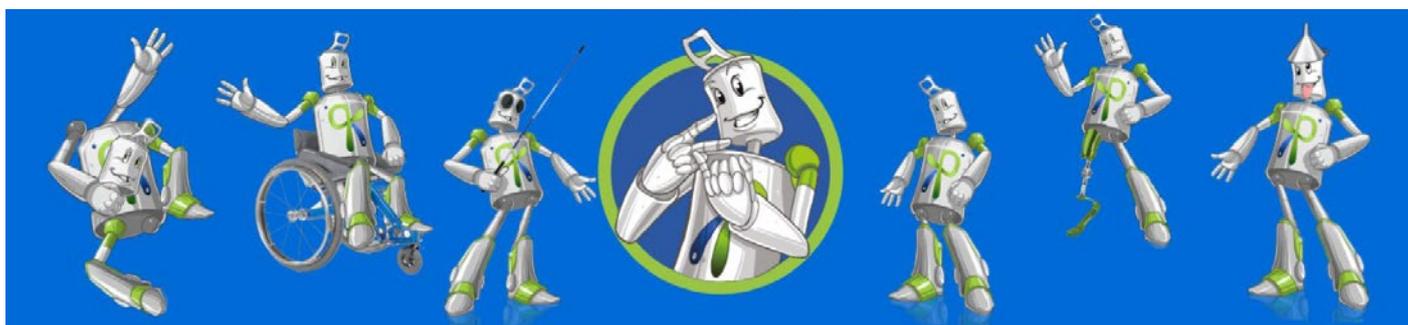
### ACTIONS :

- K Net Partage participe ou organise des opérations de terrain entièrement bénévoles (nettoyages, ateliers pédagogiques, animations diverses).
- Ces actions de terrain ont pour but et résultat : la protection immédiate de l'environnement par des gestes éco-citoyens.
- K Net Partage sensibilise le grand public et les plus jeunes à la préservation de l'environnement.
- K Net Partage sensibilise les autorités locales, les organisateurs d'évènements ou lieux fréquentés par du public à la nécessité d'aménager des points d'apports volontaires pour que les déchets recyclables soient triés à la source
- K Net Partage participe à la Création d'un réseau national de collecte et mise en lien avec des recycleurs pour valoriser la matière localement afin d'éviter l'émission de CO2 de par des transports inutiles.
- Grâce au recyclage des canettes en aluminium, K Net Partage apporte des Aides financières à des associations, des établissements spécialisés, et/ou des familles d'enfants en situation de handicap.

Depuis 2010, le SIDOMRA s'est associé à Knet Partage pour la promotion des gestes éco-citoyens, la valorisation des déchets recyclables, notamment les canettes en aluminium, dans les lieux publics et lors de manifestations (Fête de la musique, Festivals, manifestations sportives...). Des bénévoles tels que du personnel de Vinci Autoroute, Magasin Leroy Merlin au Pontet, des Professeurs de diverses écoles du Département ainsi que des Associations effectuent la collecte des Points d'Apport Volontaire mis en place ponctuellement (conteneur en carton) et transportent les matériaux recyclés jusqu'au centre de tri du SIDOMRA à VEDENE.

Le SIDOMRA s'engage à accueillir dans son centre de tri et à valoriser les canettes en aluminium issues de la collecte sélective sur la voie et les espaces publics et attribue à l'association Knet Partage une subvention.

**En 2022, 100 kgs de canettes** ont été collectés et apportés par l'association sur le centre de tri, pour lesquels l'association KNET Partage a perçu **1075 Euros de subvention**.



# LA DECHETERIE DE VEDENE

## Evolution des tonnages de la déchèterie de Vedène

La déchèterie a réceptionné **8 039,91 tonnes de déchets**.

TYPE	Tonnage 2021	Tonnage 2022	% de variation	Valorisable/ Non Valorisable
Encombrants	926,44	1 152,34	24,38%	Enfouissement K2 Entraigues
Tout venant incinérable	631,34	570,38	- 9,66%	Valorisation énergétique Vedène
Déchets verts	2 076,74	1 994,96	- 3,94%	Compostage Entraigues
Cartons	156,52	165,92	6,01%	Recyclage Le Pontet
Ferraille	303,72	290,80	- 4,25%	Recyclage Monteux
Gravats	2 495,46	2 332,78	- 6,52%	Recyclage Entraigues
Bois (meubles)	617,85	685,00	10,87%	Recyclage PAPREC Eco Mobilier
Bois (autres)	661,06	591,84	- 10,47%	Recyclage Entraigues
Déchets Ménagers Spécifiques (DMS)	46,1	46,48	0,82%	Incineration Rognac - Recyclage des piles COREPILE - Sources lumineuse RECYLUM
Déchets d'équipement Electrique et Electronique	213,41	209,4	- 1,88%	Recyclage PAPREC - Eco systèmes
<b>TOTAL</b>	<b>8 128,64</b>	<b>8 039,91</b>	<b>- 1,09%</b>	



Tonnes collectées en 2022 sur la déchèterie de VEDENE



**ENCOMBRANTS**  
1 152,34 T  
+ 24,38% / 2021



**TOUT VENANT INCINERABLE**  
570,38 T  
- 9,66% / 2021



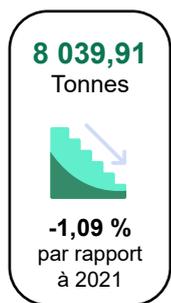
**DECHETS VERTS**  
1 994,96 T  
- 3,94% / 2021



**CARTONS**  
165,92 T  
+ 6,01% / 2021



**GRAVATS**  
2 332,78 T  
- 6,52% / 2021



**FERRAILLE**  
290,80 T  
- 4,25% / 2021



**MOBILIER**  
685,00 T  
+ 10,87% / 2021



**BOIS**  
591,84 T  
- 10,47% / 2021



**DMS**  
46,48 T  
+ 0,82% / 2021



**DEEE**  
209,40 T  
- 1,88% / 2021

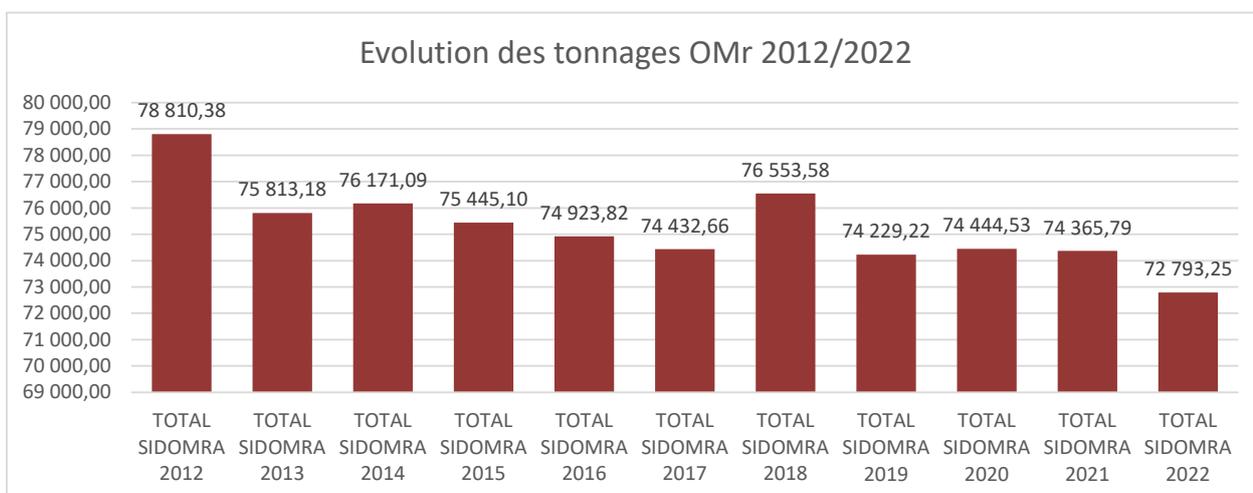
Evolution tonnages déchèterie de Vedène 2012/2022



# BILAN GLOBAL DES TONNAGES DU SIDOMRA

## Les tonnages ordures ménagères entrants par Communautés

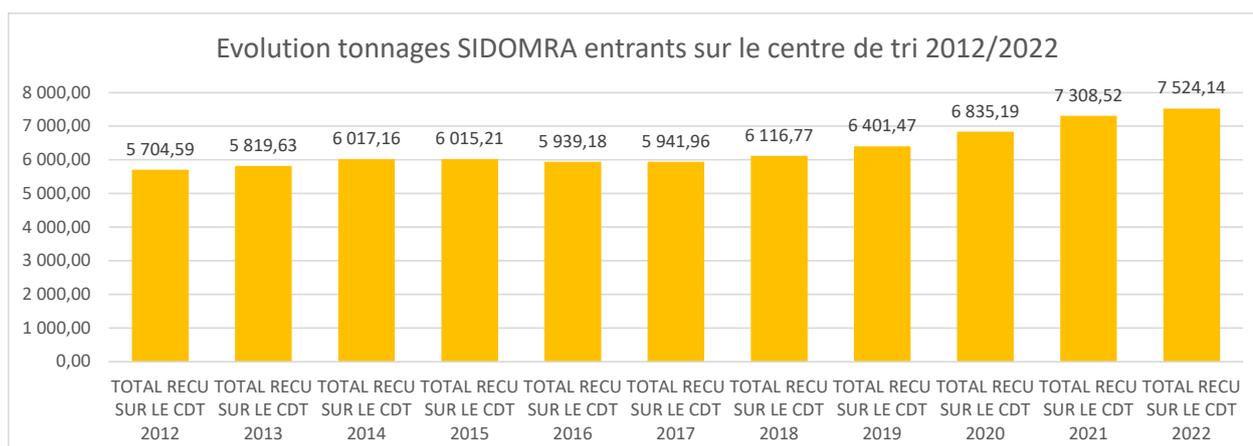
Origine des déchets ménagers et assimilés	2021	2022	% de variation
Le Grand Avignon	55 001,09	53 928,33	- 1,95%
Les Sorgues du Comtat	16 135,84	15 734,46	- 2,49%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	3 228,86	3 130,46	- 3,05%
<b>TOTAL</b>	<b>74 365,79</b>	<b>72 793,25</b>	<b>- 2,11%</b>



## Les tonnages de tri sélectif entrants de Sidomra par communautés

Le centre de tri a réceptionné **7 524,14 tonnes** de matériaux sélectifs issus du SIDOMRA en 2022

Communauté de Communes	Collecte sélective 2021	Collecte sélective 2022	% de variation
Le Grand Avignon	4 950,68	5 221,46	5.47 %
Les Sorgues du Comtat	1 990,98	1 964,14	-1.35 %
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	366,86	338,54	- 7.72 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 308,52</b>	<b>7 524,14</b>	<b>2,95 %</b>



# RATIOS ET RÉPARTITION

## Tonnages par communauté en kg/an/habitants

COMMUNAUTÉS	Kg incinéré/an/hab	Kg sélectif/an/hab	Kg verre/an/hab
Le Grand Avignon	350,35	33,92	23,48
Les Sorgues du Comtat	306,95	38,32	27,46
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	250,14	27,05	31,71
<b>Ratio SIDOMRA kg/an/habitant</b>	<b>334,37</b>	<b>34,56</b>	<b>24,89</b>
<b>Moyenne nationale*</b>	<b>224</b>	<b>55</b>	<b>33</b>

\* source ADEME 2020

## Répartition par catégorie des tonnages recyclés sortants

Matériaux	Tonnages 2021	Tonnages 2022	% de variation	Recycleur	Destinations (**)
Acier	196,110	250,756	27,86%	PAPREC	FRANCE - ESPAGNE
Aluminium	44,520	56,946	27,91%	PAPREC	ESPAGNE
Cartonnettes	1 915,172	1 776,794	- 7,23%	SUEZ	FRANCE - ESPAGNE
JRM	1 293,530	1 163,150	- 10,08%	GOLBEY	FRANCE
Gros de magasin	1 623,880	1 623,880	0,00%	SAICA	ESPAGNE
Plastiques PET	564,540	444,332	- 21,29%	PAPREC	FRANCE - ITALIE - ALLEMAGNE - ESPAGNE
Plastiques PEHD	189,140	129,640	- 31,46%	PAPREC	FRANCE - ITALIE - ESPAGNE
Mix plastique rigide	0	165,360			FRANCE
Briques alimentaires	92,570	95,730	3,41%	SUEZ	ITALIE
Sacs de collecte	48,460	69,800	44,04%	SUEZ	FRANCE - PORTUGAL
Verre (*)	52,660	35,120	- 33,31%	VIAL	FRANCE
<b>TOTAL</b>	<b>6 020,582</b>	<b>5 811,508</b>	<b>- 3,47%</b>		

(\*) Ayant constaté que du verre arrivait au centre de tri, nous avons mis en place un système de récupération en cabine de pré tri, afin de pouvoir le recycler.

(\*\*) Ordre des pays en fonction des proportions de tonnages évacués dans chaque pays (du plus important au plus faible).



# LES COÛTS BRUTS DE TRAITEMENT

## Coût de la déchèterie de Vedène\*

	2021	2022*	% de variation
<b>COÛT HORS TAXE</b>	400 978,91	436 330,21	8,82%
<b>Coût HT ramené à la tonne</b>	49,33	54,27	10,01%

\* montant remboursé par le Grand Avignon

## Coût de la collecte du verre

	2021	2022	% de variation
<b>COÛT HORS TAXE</b>	247 305,01	271 271,35	9,69%
<b>Coût HT ramené à la tonne</b>	47,06	50,06	6,37%

## Coût\* de l'incinération (hors TGAP)

	Coût 2021	Coût 2022	% de variation
Tonnages	74 365,79	72 793,25	-2,11%
Prix HT/T en Investissement	38,28	39,09	2,13%
Coût HT annuel en Investissement	2 846 458,19	2 845 605,69	-0,03%
<b>Coût TTC annuel en Investissement</b>	<b>3 131 104,01</b>	<b>3 130 166,26</b>	<b>-0,03%</b>
Prix moyen HT/T en Fonctionnement	59,48	69,00	16,01%
Coût HT annuel en Fonctionnement	4 423 064,08	5 022 699,50	13,56%
<b>Coût TTC annuel en Fonctionnement</b>	<b>4 865 370,49</b>	<b>5 524 969,45</b>	<b>13,56%</b>
<b>Coût total HT annuel</b>	<b>7 269 522,27</b>	<b>7 868 305,19</b>	<b>8,24%</b>
<b>COÛT TOTAL TTC ANNUEL</b>	<b>7 996 474,50</b>	<b>8 655 135,71</b>	<b>8,24%</b>
<b>Coût HT ramené à la tonne</b>	<b>97,75</b>	<b>108,09</b>	<b>10,58%</b>
<b>COÛT TTC RAMENÉ À LA TONNE</b>	<b>107,53</b>	<b>118,90</b>	<b>10,58%</b>

\* Ce coût comprend également les coûts des analyses en continu pour un montant de 98 272 € HT en 2021 et 2022

## Coût du centre de tri des tonnages entrants

	Coût 2021	Coût 2022	% de variation
Tonnages	7 308,52	7 524,14	2,95%
Coût HT annuel	1 674 533,97	1 925 466,34	14,99%
<b>Coût TTC annuel</b>	<b>1 778 087,24</b>	<b>2 043 300,69</b>	<b>14,92%</b>
<b>Coût HT ramené à la tonne</b>	<b>229,12</b>	<b>255,91</b>	<b>11,69%</b>
<b>Coût TTC ramené à la tonne</b>	<b>243,29</b>	<b>271,57</b>	<b>11,62%</b>

# LES RECETTES ET LES SOUTIENS À LA VALORISATION

Soutien à la tonne triée :		Montant 2021	Montant 2022	% de variation
CITEO <sup>(1)</sup>	Tri sélectif	1 527 462,91	1 245 962,92	-18,43%
CITEO	PAPIERS	102 085,44	104 858,58	2,72%
<b>Sous-total</b>		<b>1 629 548,35</b>	<b>1 350 821,50</b>	<b>- 17,10%</b>
Vente de matériaux :		Montant 2021	Montant 2022	% de variation
OI <sup>(2)</sup>	Verre	118 235,80	106 003,40	- 10,35%
SUEZ	Cartonnette	147 090,74	124 259,19	- 15,52%
SUEZ	Brique alimentaire	1 018,27	1 053,03	3,41%
Papeterie Golbey <sup>(3)</sup>	JRM	85 153,22	132 549,69	55,66%
SAICA <sup>(4)</sup>	GROS DE MAG	164 068,24	118 159,40	- 27,98%
PAPREC	ACIER	34 709,79	39 145,29	12,78%
PAPREC	Alu	26 940,88	43 293,61	60,70%
PAPREC	Plastique	167 612,36	246 446,70	47,03%
<b>Sous-total</b>		<b>744 829,30</b>	<b>810 910,31</b>	<b>8,87%</b>
		Montant 2021	Montant 2022	% de variation
SUEZ <sup>(5)</sup>	Dispositif contractuel DSP	1 431 074,68	1 322 346,22	- 7,60%
<b>Sous-total</b>		<b>1 431 074,68</b>	<b>1 322 346,22</b>	<b>- 7,60%</b>
Redevance régie de recette :		Montant 2021	Montant 2022	% de variation
Particulier	Composteurs	19 710,00	155,00	- 99,21%
<b>Sous-total</b>		<b>19 710,00</b>	<b>155,00</b>	<b>-99,21%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 825 162,33</b>	<b>3 484 233,03</b>	<b>-8,91%</b>

(1) 3 acomptes 2022 + solde 2021

(2) Il manque 1 trimestre en 2022, reporté en 2023

(3) Signature en cours d'année d'un nouveau contrat de reprise avec un meilleur prix

(4) Chute des prix de reprise

(5) Moins de tonnage incinéré suite aux arrêts techniques liés à l'explosion des bouteilles de protoxyde d'azote

(6) Difficultés d'approvisionnement en composteurs en 2022.

**CITEO** est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui organise la filière du tri sélectif en France, aux côtés des collectivités locales.

Trier ses déchets contribue à envoyer des matières issues du tri dans les filières de valorisation. Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à CITEO dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien à la tonne triée.

# BILAN ANNUEL HORS PARTICIPATIONS

## 1- Dépenses directes

DEPENSES	Montant total HT 2021	Montant total HT 2022	% de variation
Déchèterie de Vedène	400 978,91	436 330,21	8,82%
Collecte verre	247 305,01	271 271,35	9,69%
Incinération	7 269 522,27	7 868 305,19	8,24%
Centre de Tri	1 674 533,97	1 925 466,34	14,99%
<b>TOTAL</b>	<b>9 592 340,16</b>	<b>10 501 373,09</b>	<b>9,48%</b>

## 2- Recettes directes

RECETTES	Montant total HT 2021	Montant total HT 2022	% de variation
Déchèterie de Vedène	400 977,91	436 330,19	8,82%
Soutiens à la tonne triée	1 629 548,35	1 350 821,50	-17,10%
Ventes de matériaux	744 829,30	810 910,31	8,87%
Disposition contractuelle DSP	1 431 074,68	1 322 346,22	-7,60%
Régie de recette	19 710,00	155,00	-99,21%
<b>TOTAL</b>	<b>4 226 140,24</b>	<b>3 920 563,22</b>	<b>-7,23%</b>

## SYNTHÈSE COÛTS NETS

### Coût de l'incinération (Hors TGAP)

DÉPENSES HT	7 868 305,19 €
RECETTES HT (Dispositif contractuel DSP)	1 322 346,22 €
RECETTES HT (Soutiens CITEO : part incinération)	207 577,42 €
<b>COÛT NET HT / Tonne</b>	<b>87,07 €</b>

### Coût du tri sélectif

DÉPENSES HT	1 925 466,34 €
RECETTES HT (Soutiens CITEO : part sélectif)	1 091 412,02 €
RECETTES HT (Ventes des matériaux : part sélectif)	704 906,91 €
<b>COÛT NET HT / Tonne</b>	<b>17,16 €</b>

### Coût de la collecte du verre

DÉPENSES HT	271 271,35 €
RECETTES HT (Ventes des matériaux : part verre)	106 003,40 €
RECETTES HT (Soutiens CITEO : part verre)	51 832,06 €
<b>COÛT NET HT / Tonne</b>	<b>20,93 €</b>

# LES PARTICIPATIONS DES EPCI ADHÉRENTS

## Evolution des participations au budget Syndical

Les EPCI adhérents du SIDOMRA (Le Grand Avignon, Les Sorgues du Comtat, Le Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) contribuent financièrement aux charges syndicales, à travers une participation. Celle-ci est établie par rapport au nombre d'administrés par EPCI pour l'investissement (environ 30%) et au tonnage incinéré par EPCI pour le fonctionnement (environ 70%).

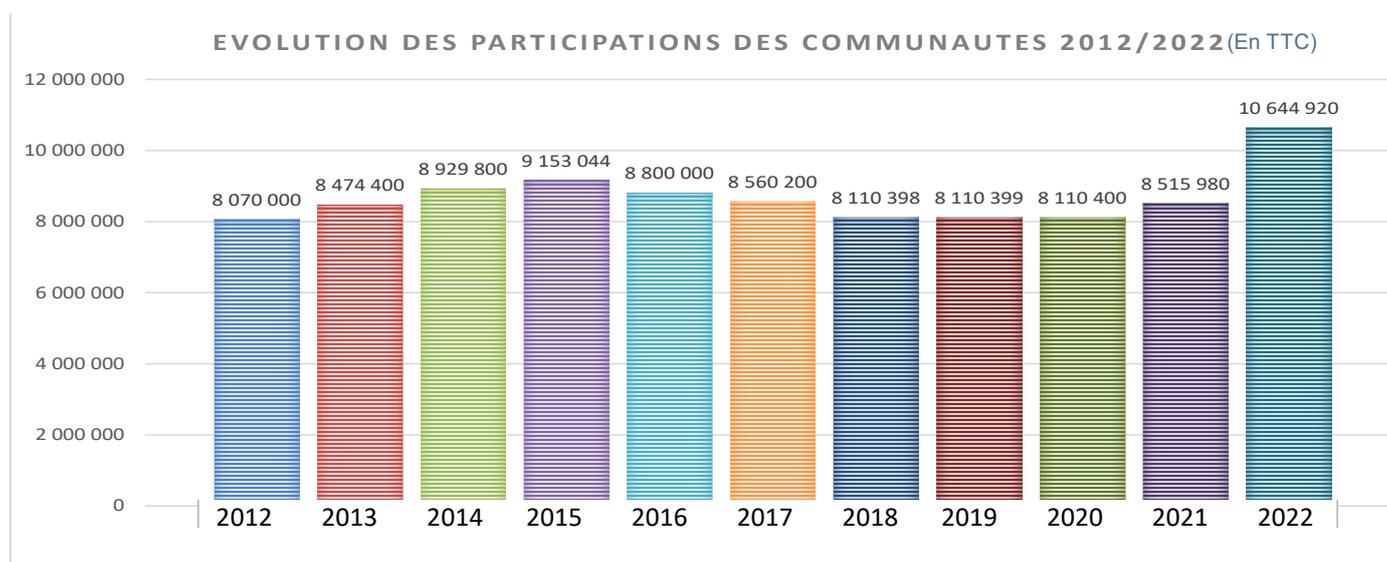
## Participations des communautés pour 2022

COLLECTIVITES	MONTANT TTC 2021	MONTANT TTC 2022	%
CA GRAND AVIGNON	6 226 641	7 751 473	24,49 %
CA SORGUES DU COMTAT	1 874 265	2 377 140	26,83 %
CC PAYS DES SORGUES MONTES DE VAUCLUSE	415 074	516 307	24,39 %
<b>TOTAL SIDOMRA</b>	<b>8 515 980</b>	<b>10 644 920</b>	<b>25 %</b>

## Evolution des participations

Les participations sont calculées sur le tonnage N-1

Collectivités	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Grand Avignon	5 952 891	6 262 872	6 640 236	6 767 040	6 486 571	6 318 492	5 986 657	5 963 252	5 943 748	6 226 641	7 751 473
Rhône Ouvèze	920 854	940 244	939 928	952 867	925 310						
Sorgues du Comtat	837 605	891 554	944 171	983 903	958 711	1 823 662	1 726 534	1 752 061	1 770 215	1 874 265	2 377 140
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	358 650	379 730	405 465	449 234	429 408	418 046	397 207	395 086	396 437	415 074	516 307
<b>TOTAL SIDOMRA</b>	<b>8 070 000</b>	<b>8 474 400</b>	<b>8 929 800</b>	<b>9 153 044</b>	<b>8 800 000</b>	<b>8 560 200</b>	<b>8 110 398</b>	<b>8 110 399</b>	<b>8 110 400</b>	<b>8 515 980</b>	<b>10 644 920</b>



SINOE® est un outil d'analyse principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et à améliorer leur service, notamment dans une perspective de maîtrise des coûts.

# FICHE SYNTHÈSE COÛTS 2022

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS DU PAYS D'AVIGNON

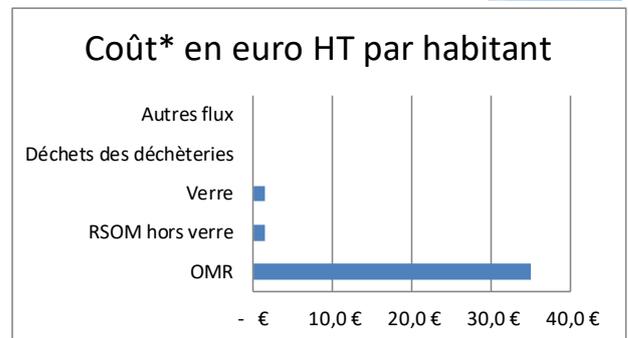
Typologie d'habitat : Urbain  
Population : 217 640

### Vos coûts



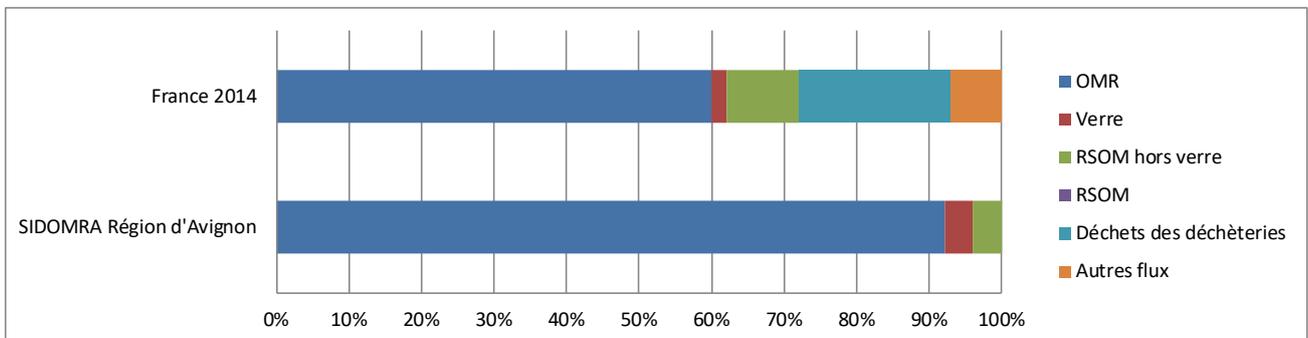
#### Coût\* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Urbain
OMR	35,0 €	53,0 €
RSOM hors verre	1,5 €	10,0 €
Verre	1,5 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	- €	16,0 €
Autres flux	- €	10,0 €
<b>Tous flux</b>	<b>38,0 €</b>	<b>90,0 €</b>

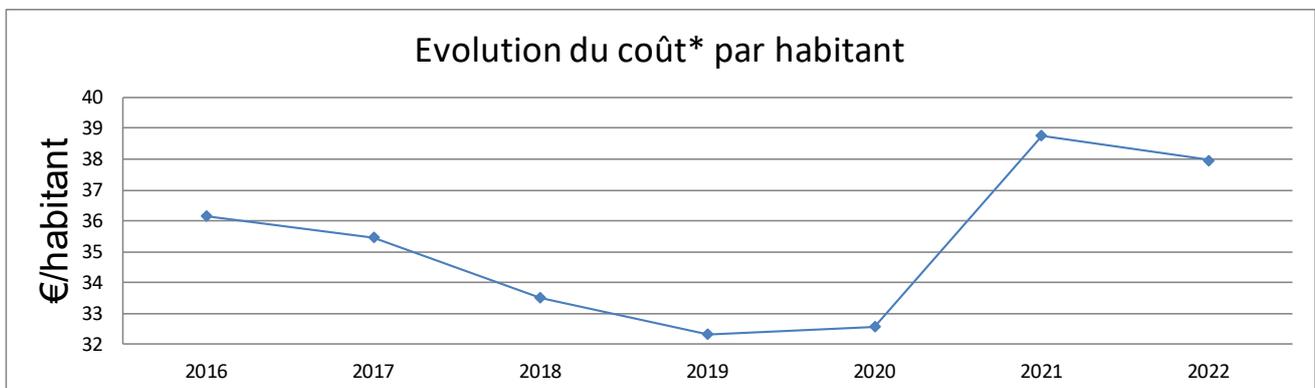


OMR : Ordures ménagères résiduelles  
RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

#### Répartition du coût\* par flux



#### Evolution du coût\*



Ces coûts sont également disponibles en €/tonne dans votre Matrice des coûts sur SINOE® et les coûts nationaux sont consultables dans la synthèse du référentiel national des coûts.

[Télécharger la synthèse](#)

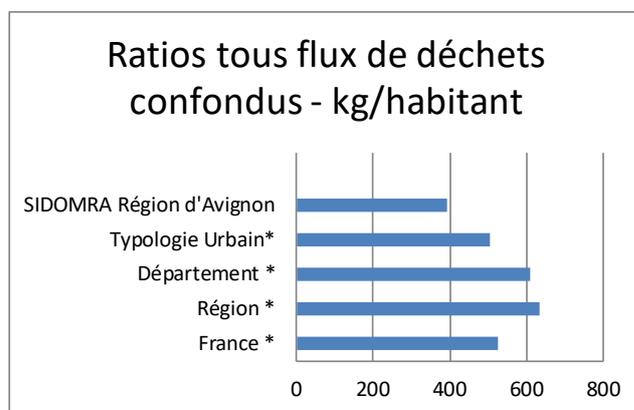
\* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

## Vos tonnages



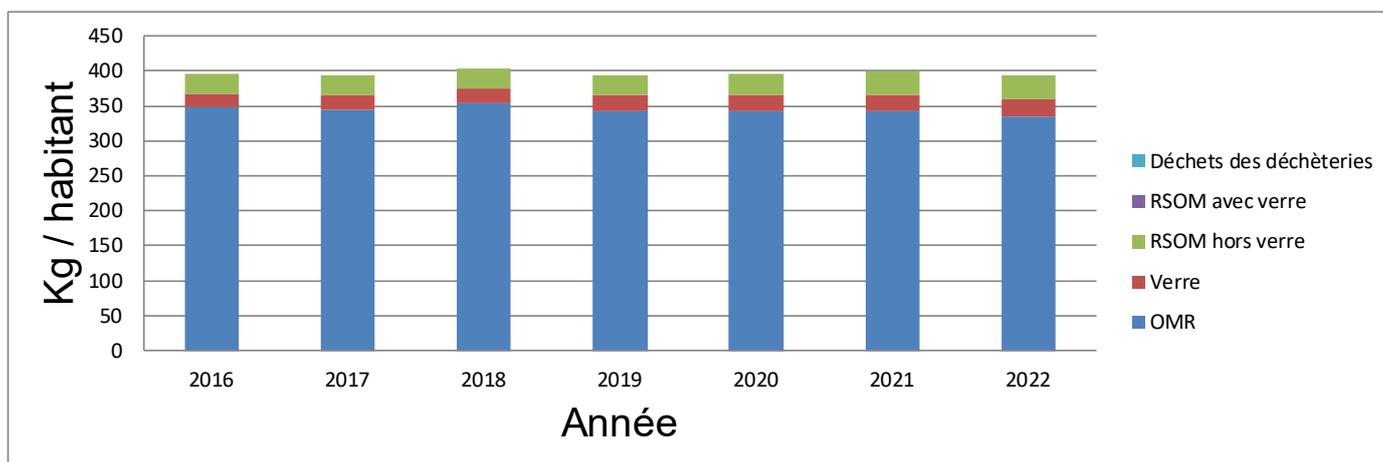
### Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	334	72 793
RSOM hors verre	35	7 524
Verre	25	5 419
Déchets des déchèteries	-	-
Autres flux	-	-
<b>Tous flux</b>	<b>394</b>	<b>85 736</b>



(\*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

### Evolution des quantités collectées de votre collectivité



## Source des données

Cette fiche est alimentée par les données de la Matrice des coûts renseignée par la collectivité et validée par l'ADEME. Le positionnement de la collectivité est réalisé à partir du « Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets » et de l'« Enquête collecte », études réalisées par l'ADEME.

# CORRESPONDANCES DÉCRET 2015-1827 DU 30/12/2015

<b>COLLECTE DES DÉCHETS (hors compétence du SIDOMRA sauf collecte du verre)</b>
<b>TERRITOIRE DESSERVI</b> : 3 communautés représentant 16 communes 217 701 (recensement INSEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2023)
<b>NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN PORTE À PORTE (PAP)</b> : Compétence des communautés
<b>NOMBRE DE POINTS DE GROUPEMENT (PAV)</b> : Compétence des communautés
<b>FRÉQUENCE DE COLLECTES ET VARIATIONS SAISONNIÈRES (DONT CAMPINGS)</b> : Compétence des communautés
<b>NOMBRE ET LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES</b> : Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2005, la gestion des déchèteries est assurée, dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte, par les Communautés à l'exception de la déchèterie de Vedène dont la gestion est déléguée par le Grand Avignon au SIDOMRA.
<b>TYPE DE DÉCHETS ACCUEILLIS EN DÉCHÈTERIES</b> : Cartons, déchets verts, ferraille, encombrants, verre, piles et accumulateurs, batteries, lampes et tubes néons, huile de vidange, huile végétale, gravats, textiles, bois, mobilier, radiographies, peintures, solvants et D3E.
<b>TYPE DE COLLECTES SÉLECTIVES ET TYPE DE DÉCHETS CONCERNÉS</b> : La collecte sélective concerne les emballages légers (cartons, flaconnages, les films, les tubes, barquettes et blisters en plastique et boîtes métalliques), le verre et les journaux /revues/ magazines. La collecte est réalisée soit en PAP en sacs transparents ou bac individuel, soit en PAV en conteneurs de regroupement et en colonnes
<b>MODALITÉS DE COLLECTES SÉLECTIVES (MOYENS)</b> : Compétence des communautés
<b>TYPE DE COLLECTES DES ENCOMBRANTS</b> : Compétence des communautés
<b>COLLECTES NE PROVENANT PAS DES MÉNAGES (DIB, DH, DIS, ETC...)</b> : néant
<b>RÉCAPITULATIF DES TONNAGES ENLEVÉS EN COURS D'EXERCICE ET RAPPEL DU PRÉCÉDENT EXERCICE</b> : Compétence des communautés
<b>EVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE</b> : Compétence des communautés

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

<b>TRAITEMENT DES DÉCHETS (compétence du SIDOMRA)</b>
<b>LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT</b> : Complexe de valorisation énergétique, plateforme de maturation des mâchefers, centre de tri et déchèterie de Vedène - PÔLE NOVALIE - 649 Avenue vidier - 84270 VEDENE
<b>NATURE DES TRAITEMENTS ET DES VALORISATIONS RÉALISÉS</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• co-incinération des déchets hospitaliers</li><li>• tri des collectes sélectives</li><li>• maturation et valorisation en technique routière des mâchefers d'incinération et séparation des ferreux et non ferreux</li><li>• valorisation énergétique et thermique par incinération des OM (autoconsommation du site et vente d'électricité au réseau et vente de vapeur à la société Continental Foods au Pontet)</li><li>• déchèterie</li></ul>
<b>CAPACITÉ DES UNITÉS ET TONNAGE ANNUEL TRAITÉ</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>capacité d'incinération</u> : 225 400 tonnes/an</li><li>• <b>72 793</b> tonnes pour le SIDOMRA sur un total de 191 543 tonnes</li><li>• <u>capacité co-incinération boues de STEP autorisée</u> : 6 400 tonnes/an</li><li>• <b>2 009</b> tonnes incinérées</li><li>• <u>capacité co-incinération Déchets Hospitaliers autorisée</u> : 11 000 tonnes/an</li><li>• <b>6 351</b> tonnes incinérées</li><li>• <u>capacité de tri</u> : 23 000 tonnes /an</li><li>• sur <b>7 524 tonnes entrantes</b> du SIDOMRA, <b>5 812</b> tonnes ont été recyclées</li><li>• <u>capacité plate-forme mâchefers</u> : 87 500 tonnes/an</li><li>• <b>42 325</b> tonnes issues du complexe de Vedène sur un total de 69 328 tonnes</li><li>• <u>capacité de la déchetterie</u> : 11 000 tonnes /an</li><li>• <b>8 040</b> tonnes apportées</li></ul>
<b>MESURES PRISES DANS L'ANNÉE POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Campagnes d'analyse des rejets atmosphériques</li><li>• Mesures réglementaires en continu des rejets atmosphériques</li><li>• Analyses réglementaires de l'eau, des Refioms et des mâchefers</li><li>• Campagne annuelle de mesure de la qualité de l'air dans l'environnement proche du complexe.</li><li>• Analyse du lait.</li></ul>

# LES INDICATEURS FINANCIERS

## MODE D'EXPLOITATION :

Gestion du Complexe de Vedène (incinération, tri, déchèterie et plateforme de valorisation du mâchefer)

## RÉGIE, DÉLÉGATION, ETC... :

Délégation de Service Public confiée à la Société SUEZ RV (concession)

## SUIVANT LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS :

Gestion de la déchèterie de Vedène confiée au Grand Avignon, dans le cadre de la compétence collecte et en sous-traitance à la société SUEZ RV, pour le bas de quai.

## MONTANT ANNUEL DES DÉPENSES DU SERVICE ET MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Le montant annuel des dépenses s'établit en euros HT :

- déchetterie : **436 330 € HT**
- incinération : **7 868 305 € HT**
- tri : **2 043 300 € HT**
- collecte du verre : **271 271 € HT**

Le financement provient de la vente des matériaux, des soutiens des Eco-organismes et des participations des communautés proportionnellement aux tonnages incinérés et au nombre d'habitants.

## MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SUR CONTRAT :

- **10 230 102 € HT** à la Société SUEZ dans le cadre de la Délégation de Service Public
- **271 271 € HT** à la société MINERIS pour la collecte du verre.

## COÛT GLOBAL RAMENÉ À LA TONNE DE DÉCHETS :

Pour la compétence traitement du SIDOMRA :

- coût d'incinération à la tonne : **108,09 € HT**
- coût de la déchetterie à la tonne : **54,27 € HT**
- coût du tri à la tonne entrante : **255,91 € HT**
- coût de la collecte du verre à la tonne : **50,06 € HT**

## MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE DES DÉCHETS ASSIMILÉS (SI INSTAURÉE)

Compétence des communautés

## PRODUIT DE LA MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS :

Mise à disposition de composteurs pour 42 € TTC pour le modèle bois, et 24 € TTC pour le modèle plastique, soit : **155 € HT** (*problèmes d'approvisionnement en matière première de notre fournisseur. Pas de livraison en 2022*)

## MONTANT DÉTAILLÉ DES AIDES REÇUES D'ORGANISMES AGRÉÉS (DÉCRET 92-377 DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 1992) :

- CITEO - Emballages : **1 245 962,92 €**
- CITEO - papiers : **104 858,58 €**

## MONTANT DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION (MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE)

- Sté OI (verre) : **106 003,40 € HT**
- SUEZ - cartonnage : **124 259,19 € HT**
- SUEZ - briques alimentaires : **1 053,03 € HT**
- Papeterie Golbey - (JRM) : **132 549,69 € HT**
- SAICA (gros de magasin) : **118 159,40 € HT**
- PAPREC (acier) : **39 145,29 € HT**
- PAPREC (aluminium) : **43 293,61 € HT**
- PAPREC (plastique) : **246 446,70 € HT**
- Dispositif contractuel DSP : **1 322 346,22 € HT**



649 Avenue Vidier - 84270 VEDENE  
04 90 31 57 40 - [www.sidomra.com](http://www.sidomra.com)

